

Les Marocains résidant en Arabie Saoudite s'estiment exclus de toute stratégie concernant les MRE

Driss Lachgar : *Il faut bien se rendre à l'évidence. Si reprise de la croissance il y a, ce ne sera pas avant 2021*



Page 2

Habib El Malki reçoit l'ambassadeur du Chili au terme de sa mission au Maroc



Geiger Soffia salue l'essor qualitatif des relations bilatérales

Page 3

La Chambre des représentants adopte six projets de loi à l'unanimité



Défense nationale, sécurité informatique et secteur bancaire

Page 5

Mohamed Benabdelkader
Le Maroc a consolidé son système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme



Page 3



Page 4

Driss Lachguar : *Il faut bien se rendre à l'évidence. Si reprise de la croissance il y a, ce ne sera pas avant 2021*

Actualité

Dans un entretien accordé à nos confrères de «Hespress FR», le Premier secrétaire de l'USFP a livré une analyse profonde et pertinente de la gestion de la crise sanitaire au Maroc et de ses répercussions sur l'économie nationale.



Au tout début de l'interview, le leader du parti de la Rose a tenu à saluer le peuple marocain «pour sa solidarité et son engagement en faveur des mesures de confinement sanitaire». Il a ensuite estimé que «la fermeture totale et inopinée du pays, qui était nécessaire pour la préservation de la vie des citoyens, a impacté la majorité des entreprises marocaines et affecté leur capacité à faire face au risque de liquidité». «Pour cette raison, la réaction du gouvernement à travers le Comité de veille économique (CVE) était judicieuse et vitale pour atténuer ce risque», a-t-il fait savoir. «Cependant, nous ne devons pas nous contenter de cela et nous devons nous tourner vers le risque de solvabilité qui pourrait empirer avec le retard de la reprise de l'activité économique», a-t-il ajouté avant de mettre en lumière la nécessité de continuer à distribuer les aides directes pour permettre aux ménages de faire face à la crise «surtout que les vagues de licenciements risquent de s'accroître dès cet été», a-t-il souligné.

Concernant la conjoncture actuelle de l'économie nationale, Driss Lachguar a précisé «qu'à l'instar de celle mondiale, notre économie va mal et ce n'est malheureusement que le début». Pour lui, «la situation est telle que la gestion de cette crise ne dépend pas de notre seul pays mais de l'ensemble de la communauté internationale». «Nous ne pouvons de ce fait nous avancer dans des prévisions sur une évolution précise de la situation ni sur sa durée dans l'espace

et le temps. Nous sommes cependant sûrs que les conséquences seront néfastes sur l'économie mondiale, ce qui amplifiera la crise de l'économie nationale», a-t-il assuré, avant de préciser qu'aucune reprise de la croissance n'est aujourd'hui en vue. «Si reprise il y a, ce sera pour 2021 et il est peu probable qu'elle permette d'endiguer les dégâts induits par cette pandémie. Le monde est sans nul doute entré dans une crise économique et sociale qui va durer», a-t-il expliqué.

S'agissant des secteurs les plus touchés par la crise, le dirigeant ittihadî a précisé que «des rapports du HCP ainsi que les enquêtes de la CGEM indiquent clairement que les secteurs les plus touchés sont ceux des services, notamment le tourisme et les petits commerces mais également le secteur du BTP/Promotion immobilière et les industries exportatrices». Et d'ajouter: «Cependant, on ne parle que d'activités structurées. Alors que plus de 60% de l'activité économique nationale est dans l'informel».

Quant aux mesures sectorielles à apporter notamment au tourisme et au transport aérien, le leader socialiste estime que l'incertitude quant à la liberté de circulation et le risque de reconfinement partiel plombent tout effort de relance ou de soutien de ces secteurs, mais déplore tout de même l'absence d'un vrai plan de soutien. «N'oublions pas qu'il s'agit de centaines de millions de postes de travail dans le monde qui sont en jeu», a-t-il mis en garde.

Pour ce qui est du projet de loi de Finances rectificative, le Premier secrétaire a estimé que la transparence et la cohérence de l'action gouvernementale sont primordiales pour gagner la confiance des citoyens.

«Malheureusement nous sommes surpris par la façon non-concertée avec laquelle le gouvernement a proposé le PLFR et cela n'aide pas à instaurer un climat de confiance», a-t-il conclu.

Malgré la suspension de l'impression, les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle, antivirus contre l'infox

Commission de l'entrepris de presse et de la mise à niveau du secteur

Habib El Malki reçoit l'ambassadeur du Chili au terme de sa mission au Maroc

Geiger Soffia salue l'essor qualitatif des relations bilatérales

L'ambassadeur du Chili à Rabat, Alex Geiger Soffia, a salué mercredi, l'essor qualitatif des relations entre le Royaume et son pays durant les dernières années.

Lors d'une rencontre avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, au terme de sa mission dans le Royaume, Geiger Soffia a relevé que la célébration du 60^{ème} anniversaire du début des relations diplomatiques entre les deux pays l'année prochaine, marquera une étape pour valoriser le cheminement de la coopération entre les deux pays et la hisser à des niveaux plus élevés, précisant que "le Maroc est un pays très important pour le Chili".

Il a rappelé la visite du président de la Chambre des députés du Chili au Maroc au début de l'année, couronnée par la signature d'un accord de dialogue parlementaire Maroc-Chili, indique la Chambre des représentants dans un communiqué.

De son côté, Habib El Malki a souligné l'importance de la diplomatie parlementaire dans le renforcement et la consolidation des relations de coopération entre les deux pays, rappelant que l'accord de dialogue parlementaire entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et la Chambre des députés de la République du Chili est le premier en son genre que la Chambre ait conclu avec une autre institution législative.

Il a également souligné que le 60^{ème} anniversaire des relations diplomatiques maroco-chiliennes sera l'occasion de donner un nouveau souffle à la coopération entre les deux institutions législatives, et entre les deux pays de manière générale.



La Chambre des représentants et la Chambre des députés de la République du Chili ont signé en février 2020, un accord de dialogue parlementaire, visant à institutionnaliser une commission de dialogue parle-

mentaire entre les deux institutions, à créer un espace d'échange d'expertises et d'expériences dans le domaine législatif, à échanger les visites des délégations de parlementaires et de fonctionnaires des deux institutions lé-

gislatives, ainsi qu'à renforcer la contribution de la diplomatie parlementaire dans le développement des relations officielles entre les gouvernements des deux pays, rappelle la même source.

Mohamed Benabdelkader : *Le Maroc a consolidé son système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme*



L'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme fait partie des efforts déployés par le Maroc en vue de consolider son système de lutte contre ces crimes, a souligné mardi à Rabat le ministre de la Justice, Mohamed Ben-

delkader. Au cours d'une rencontre avec les bâtonniers de l'Ordre des avocats du Maroc sur le rôle de ces derniers dans l'activation des dispositions légales liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, il a affirmé que son

département a œuvré, sur le plan législatif, à promouvoir un plus grand engagement en faveur des normes internationales en la matière par la révision notamment du Code pénal et celui de procédure pénale.

Le ministre a cité le projet de loi modifiant et complétant la loi n°43.05 relative au blanchiment d'argent, un texte qui a été soumis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants, afin de combler les lacunes identifiées dans le rapport de l'évaluation mutuelle, dans l'objectif de rendre les lois conformes aux 40 recommandations et aux normes qui en découlent présentées par le groupe international d'action financière.

Ce projet de loi, a-t-il précisé, apporte toute une série de nouveautés, dont notamment l'augmentation de la valeur de l'amende minimale et maximale infligée aux personnes physiques pour les délits de blanchiment, laquelle amende est stipulée dans l'article 574-3 du Code pénal, conformément aux normes internationales qui pèsent pour des peines dissuasives à cet égard.

L'organisation de cette journée de communication permet, selon lui, de faire connaître les dispositions juridiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du ter-

risme, particulièrement la généralisation des résultats du premier rapport au titre de l'évaluation nationale des risques découlant des deux phénomènes, dont les conclusions doivent être prises en considération par les professions juridiques et judiciaires.

Le président de l'Association des barreaux du Maroc, Omar Oudra, a souligné dans une déclaration à la presse que cette rencontre fait suite à une série de réunions ayant traité le sujet, en mettant en avant les efforts du ministère de la Justice pour la sensibilisation dans ce domaine.

Il a indiqué qu'à cette occasion, des exposés seront présentés par l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC) et des représentants du Pouvoir judiciaire et de la présidence et du Ministère public. Pour le président de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF), Jawhar Nfissi, cet événement s'inscrit dans le cadre de la communication initiée par le ministère de la Justice en coordination avec l'UTRF en direction d'une importante catégorie de professions juridiques, soulignant l'importance du rôle de la profession d'avocat à laquelle le législateur confie un rôle clé en matière de prévention contre les crimes de blanchiment d'argent.

Les Marocains résidant en Arabie Saoudite s'estiment exclus de toute stratégie concernant les MRE



L'ouverture partielle des frontières aurait plutôt l'air d'une mauvaise nouvelle pour les MRE d'Arabie Saoudite en attente de leur rapatriement depuis des mois. En effet, ils sont obligés de mettre la main à la poche pour retourner à la mère-patrie.

« Un bon nombre de MRE ont été inscrits sur les listes des personnes désireuses de rentrer au pays aux frais de l'Etat comme ce fut le cas pour les 10.700 ressortissants qui ont déjà été rapatriés sur les 32.000 recensés, d'après les chiffres avancés par la ministre déléguée Nezha El Ouafi le 6 juillet dernier en commission

parlementaire. Mais aujourd'hui, ils sont dans l'obligation de payer leurs billets et les tests de dépistage pour avoir un siège sur les avions qui font la liaison entre le Maroc et l'Arabie Saoudite », nous a indiqué El Hassan Rabiae, journaliste marocain à Riyad. Et de poursuivre : « Le hic, c'est que les prix des billets d'avion ont presque triplé. Un aller simple coûte actuellement entre 5.000 et 6.000 riyals saoudiens alors qu'auparavant, un aller-retour ne dépassait pas, en haute saison, 3500 riyals. A cela, il faut ajouter le coût du test PCR (1.450 riyals). Ces frais devraient être multipliés par trois ou quatre vu qu'un

grand nombre de MRE sont mariés et ont des enfants ».

Une situation des plus compliquées puisqu'une grande partie d'entre eux sont actuellement en situation économique précaire due à une longue période de confinement.

En effet, la communauté marocaine en Arabie Saoudite est composée, en grande majorité, d'ouvriers et d'employés qui ont été les premières victimes de la crise liée au Covid-19, précise notre source. « Pire, un bon nombre d'entre eux a dû s'acquitter d'un visa « exit définitif » exigé par les services consulaires marocains. Cette situation a fini par provoquer, en conséquence, de nombreux problèmes entre ces MRE et leurs kafils. En effet, plusieurs de nos concitoyens ont été obligés de rompre leurs contrats de travail et d'être ainsi privés des indemnités de départ ou de leur salaire », nous a expliqué notre source. Et d'ajouter : « Le pire, c'est qu'aucun avion marocain n'a débarqué sur le sol saoudien. Les services consulaires se sont contentés d'annoncer tout bonnement que l'opération a été annulée. A noter que ces MRE qui disposent de visas « exit définitif » doivent payer des pénalités deux mois après l'entrée en vigueur de ce visa. Dernièrement, une ressortissante marocaine a déboursé 6000 riyals comme pénalité en sus de pénalités quotidiennes de retard ».

Une situation difficile à supporter pour bon nombre de ces MRE, a souligné notre source, vu la vulnérabilité sociale et économique dans laquelle ils se trouvent. «

Certains crèvent de faim et n'ont même pas où se loger. C'est grâce à l'aide de certaines ONG marocaines qu'ils arrivent à s'en sortir », a ajouté notre interlocuteur.

Concernant nos représentants diplomatiques en Arabie Saoudite, notre source nous a révélé qu'ils estiment que leur mission consiste uniquement à enregistrer les MRE désireux de rentrer au Maroc et que le reste ne les regarde pas. « Problèmes entre kafil et salariés, situation précaire des MRE, chômage au sein de la communauté marocaine, ... l'ensemble de ces problèmes et d'autres ne les concernent pas ».

Une attitude qui n'a rien de surprenant pour El Hassan Rabiae. « Les MRE d'Arabie Saoudite ont toujours été une sorte d'objet non identifié. Cette situation perdure encore aujourd'hui au niveau du gouvernement (...). Si le Maroc a envoyé des avions partout pour récupérer ses citoyens bloqués à l'étranger et notamment les plus vulnérables d'entre eux, les MRE d'Arabie Saoudite ont constitué, avec ceux du Koweït, l'exception puisqu'aucun avion en provenance du Royaume n'a débarqué sur le sol saoudien et aucun Marocain n'a été rapatrié. Tous les MRE d'Arabie Saoudite se demandent s'ils sont considérés aujourd'hui comme des citoyens à part entière ou comme des Marocains de seconde zone. En clair, on se demande si les autorités marocaines sont vraiment informées de notre situation et si elles sont vraiment au courant de ce qui se passe de ce côté-ci », conclut notre source.

Hassan Bentaleb

RAM met en place des tarifs fixes pour ses vols spéciaux

Royal Air Maroc (RAM) a mis en place des tarifs fixes aux vols spéciaux lancés à partir de ce mercredi, "afin de lever toute confusion et mettre fin aux informations dénuées de tout fondement sur les prix de ses vols".

Ces prix fixes concernent les vols programmés dans le cadre de l'opération spéciale liée à l'état d'urgence sanitaire au Maroc, précise RAM dans un communiqué, ajoutant qu'alignés sur le niveau moyen des prix pratiqués depuis le début du lancement de cette opération spéciale, ces tarifs ont été bien étudiés afin de répondre à la demande des clients. Ils sont inférieurs aux tarifs pratiqués en général, durant l'été, par la concurrence, poursuit la même source, faisant savoir que les tarifs des vols reliant le Maroc aux destinations de l'Europe de l'Ouest sont proposés dans des fourchettes allant de 2.200 DH TTC à 4.000 DH TTC (aller simple en classe économique). Quant aux vols sur l'Afrique, ils sont commercialisés dans des fourchettes allant de 3.500 DH TTC à 4.500 DH TTC (aller simple en classe économique), relève le communiqué, notant que les vols reliant le Maroc et l'Amérique du nord sont proposés aux tarifs fixes de 6.500 DH TTC (aller simple en classe économique sur la liaison Casablanca-Montréal) et 8.000 DH TTC (aller simple en classe économique sur la liaison Casablanca-New York).

La Chambre des représentants adopte six projets de loi à l'unanimité



Défense nationale, sécurité informatique et secteur bancaire



La Chambre des représentants a adopté, mardi à l'unanimité, six projets de loi relatifs au secteur financier et bancaire, à la défense nationale et à la sécurité informatique.

Selon un communiqué de cette institution législative, ces projets de loi ont été adoptés lors d'une séance plénière présidée par Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun et du ministre délégué chargé de l'Administration de la défense nationale, Abdellatif Loudiyi.

Il s'agit des projets de loi n°36.20 relatif à la transformation de la Caisse centrale de garantie (CCG) en société anonyme (SA), du projet de loi n°44.20 modifiant et complétant la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et du projet de loi n°05.20 relatif à la cybersécurité. Il s'agit aussi du projet de loi n°10.20 relatif aux matériels et équipements de défense et de sécurité, aux armes et aux munitions, du projet de loi n°29.20 complétant la loi n°5.99 relative à la réserve des Forces Armées Royales et du projet de loi n°42.18 relatif au contrôle des exportations des biens à double usage civil et militaire et des services qui leur sont liés.

Lors de sa présentation du projet de loi n°36.20, Mohamed Benchaâboun a souligné que l'augmentation significative

du recours aux services de la Caisse, en particulier à la lumière de la pandémie du coronavirus, nécessite la réforme du cadre juridique de la CCG, particulièrement le système de gouvernance et le système de gestion des risques, faisant observer que cette réforme marque le début d'une nouvelle phase de politiques publiques visant à faciliter l'accès au financement. Cette loi entrera en vigueur à la date de la transformation effective de la Caisse centrale de garantie en une SA et de l'installation de ses organes d'administration et de direction.

C'est ainsi que les députés ont salué, lors de la discussion des deux projets de loi, la décision de transformation de la CCG en SA de manière à offrir de nouvelles possibilités de financement de l'économie nationale, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ils ont noté la disponibilité de plusieurs mécanismes pour financer l'économie nationale, tout en soulignant l'importance de créer un guichet unique pour appuyer les entreprises et garantir leur accès au financement, ainsi que leur accompagnement continu.

Les députés ont, en outre, appelé les établissements bancaires à fournir davantage d'efforts pour financer l'économie nationale, le partage des risques issus de l'investissement, l'appui des entreprises et des différents acteurs économiques, en particulier les secteurs les plus touchés par la pandémie du coronavirus.

Abdellatif Loudiyi s'est, pour sa part, félicité, dans son allocution à l'occasion de la présentation des projets de loi relatifs à la défense nationale, de la grande attention que les représentants de la nation accordent aux structures du département de la défense nationale qui est chargé de la mission sacrée de protéger et de préserver l'intégrité territoriale du Royaume sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales (FAR).

Quant au projet de loi n°44.20, il vise la mise en conformité de certaines dispositions de la loi bancaire avec celles du projet de loi n°36.20 relatif à la transformation de la Caisse centrale de garantie en société anonyme.

Concernant le projet de loi n°05.20 relatif à la cybersécurité, il a pour objectifs de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la cybersécurité et d'élargir le champ de sécurité des systèmes d'information en intégrant d'autres catégories actives comme les exploitants de réseaux publics de télécommunications, les fournisseurs de services de cybersécurité, et fournisseurs de services numériques. Il vise également la contribution à sécuriser la transformation numérique dans notre pays, et la mise en place d'un cadre de coopération et d'échanges de données entre l'autorité nationale de cybersécurité et les services compétents de lutte contre la cybercriminalité et le mauvais usage des données

à caractère personnel, consolider la gouvernance de la cybersécurité et accorder l'importance à la protection et à la sensibilisation aux défis relatifs à la cybersécurité, l'ouverture sur la coopération internationale dans ce domaine, ainsi que la création de conditions appropriées pour l'émergence d'activités nationales dans le domaine de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Pour ce qui est du projet de loi n°10.20, il vise le regroupement et la modernisation des législations relatives à l'opération d'import-export et de transport de matériels et équipements militaires et de sécurité, et combler le vide juridique par de nouvelles dispositions concernant l'industrie de la défense sur le territoire national.

Quant au projet de loi n°29.20 complétant la loi n°5.99 relative à la réserve des Forces Armées Royales, il prévoit l'intégration du personnel des établissements et entreprises publics, les personnes morales de droit public ou de droit privé ayant reçu une formation militaire au sein d'un établissement relevant des Forces Armées Royales, parmi les officiers de réserve.

En ce qui concerne le projet de loi N)42.18, il s'inscrit dans le cadre de la mise en application par le Maroc de ses engagements internationaux concernant le contrôle des exportations et des importations de biens à double usage, prévus dans les conventions internationales en la matière.

Le baccalauréat se féminise

Le taux de réussite chez les filles a atteint 55,75% du total des candidats admis

Un total de 196.664 candidats scolarisés de l'enseignement public et privé ont passé avec succès la session ordinaire de juillet de l'examen national unifié du baccalauréat, soit un taux de réussite de 63,08%, contre 65,55% en 2019, a annoncé mercredi le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le taux de réussite chez les filles a atteint 55,75% du total des candidats admis, indique le ministère dans un communiqué, précisant que 102.882 candidats ont obtenu leur bac avec mention, soit 52,30 % de l'ensemble des bacheliers.

La meilleure moyenne au niveau national, soit 19,47/20, a été obtenue au niveau de l'Académie régionale d'éducation et de formation de Rabat-Salé-Kénitra dans la branche des sciences physiques, section française.

Côté enseignement public, la moyenne la plus élevée à l'échelle nationale est de 19,35/20 dans la filière des sciences physiques, obtenue au niveau de l'AREF de Béni Mellal-Khénifra, alors que le taux de réussite chez les candidats des branches des sciences et techniques s'est situé à 64,58 % sur l'ensemble des candidats ayant passé les examens en présentiel.

Pour les filières de littérature et enseignement original, ce taux est de



61,33 % sur l'ensemble des candidats présents, tandis qu'il s'élève à 85,64 %

pour le baccalauréat international et à 54,02 % pour le bac professionnel.

S'agissant des candidats en situation de handicap qui ont bénéficié de l'adaptation des examens et des conditions de correction, le taux de réussite est de 68,31 %.

Pour les candidats libres, ce taux avoisine les 30,61 %, contre 21,9 % en 2019, sachant que le taux de présence de ces derniers a atteint 62 %.

Le nombre total des candidats scolarisés devant passer la session de rattrapage est de 99.782 élèves, contre 36.448 pour les candidats libres.

Cette session se déroulera du 22 au 25 juillet et les résultats seront annoncés le 29 juillet.

S'adressant mercredi aux élèves, parents et cadres pédagogiques et administratifs à l'occasion de l'annonce des résultats du baccalauréat, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, a félicité les élèves admis lors de la session normale.

Le ministre a également souhaité une bonne continuation aux admis dans leurs études supérieures, tout en les invitant à garder leur esprit de volonté et d'ambition pour exceller encore plus.

Il a, en outre, souhaité bonne chance à ceux et celles qui passeront la session de rattrapage, "qui se déroulera

dans le respect des mêmes mesures de prévention et d'organisation", tout en les appelant à plus de persévérance et de rigueur pour réussir.

Saaid Amzazi a tenu à remercier les parents d'élèves pour leur accompagnement quotidien de leurs enfants, surtout durant la période de la préparation de l'examen, ainsi que pour leur adhésion positive à toutes les mesures prises par le ministère.

Le ministre a également remercié l'ensemble des enseignants pour leur adhésion et leur esprit patriotique dans le respect des mesures prises pour la réussite de l'année scolaire dans les meilleures conditions, notamment l'opération de l'enseignement à distance et l'organisation de l'examen du baccalauréat, ainsi que les autorités publiques, les services sécuritaires et tous les intervenants qui ont contribué au succès des différents étapes de cette échéance nationale.

Il a souligné, à cet égard, que Royaume a pu ainsi relever le défi de l'organisation de l'examen du baccalauréat, conformément aux Hautes instructions Royales, malgré la situation exceptionnelle du coronavirus, exhortant toutes les parties à poursuivre leurs efforts en vue de réussir la session de rattrapage et la rentrée scolaire 2020-2021, qui s'effectuera sous le thème "Pour une école équitable, citoyenne et inclusive".

Convention de coopération entre le Conseil de la concurrence et le MEN

Le Conseil de la concurrence et le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont signé, mercredi à Rabat, une convention de coopération dans le but de consolider les valeurs et la culture d'une concurrence libre et loyale entre les jeunes.

Cette convention, signée au siège du Conseil par le président du Conseil de la concurrence, Driss Guerraoui, et le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, vise également à se servir des expertises nationales dans les universités et les centres de recherches marocains en vue de renforcer les compétences des décideurs et cadres du Conseil dans le domaine du droit et de l'économie de la concurrence.

Dans une déclaration à la MAP à l'issue de la cérémonie de signature, Driss Guerraoui a indiqué que cet accord, le premier du genre, s'inscrit dans le cadre du principe de complémentarité entre les institutions constitutionnelles, et vise principalement à atteindre deux objectifs du plan d'action du Conseil de la concurrence en dessinant la période entre 2019 et 2023.

Il s'agit, a-t-il expliqué, de consacrer l'importance stratégique d'éduquer sur le respect des principes de la concurrence libre, loyale et équitable, ajoutant que le fait de sensibiliser les élèves et les étudiants aux valeurs du mérite, d'éligibilité et de promotion sociale par l'effort conduit à l'éducation des jeunes au niveau de toutes les composantes du système national d'éducation et de formation à la responsabilité économique.

Le deuxième objectif s'inscrit dans le cadre du choix volontaire du Conseil pour la préparation des études et la conduite de recherches basées sur le génie national et l'expertise abondante dans les universités marocaines, notamment les économistes et les experts en droit, a-t-il dit.

Nasser Bourita : *Les accusations d'espionnage portées par Amnesty International contre le Maroc sont infondées*

Les accusations d'espionnage portées par Amnesty International contre le Maroc sont infondées, a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, soulignant que le Royaume reproche à cette organisation "d'avoir failli au devoir de neutralité et d'objectivité".

"Loin d'être dans une dynamique de dialogue, ils ont mené une véritable campagne médiatique sur la base d'accusations infondées, induisant plusieurs médias et journalistes dans l'erreur", a déclaré Nasser Bourita dans un entretien au journal suisse "Tribune de Genève".

"C'est énorme et totalement faux. Nous rejetons ces accusations sans équivoque", a-t-il affirmé.

Amnesty International a "tenté de faire le lien dans son document entre le Maroc et NSO. Or aucune évidence ne vient établir et prouver un quelconque lien. Et jusqu'à présent, les semaines passent sans qu'ils ne puissent étayer leurs dires par des données vérifiables ou des preuves. Ils affirment que seuls les Etats peuvent pirater les téléphones en utilisant les réseaux qu'ils contrôlent via les opérateurs de téléphonie. Mais aujourd'hui, les appareils qui permettent d'imiter le signal des réseaux et de pirater les téléphones mobiles sont vendus en ligne," a-t-il expliqué.

Pour le ministre, "il y a également le ton utilisé, dans leurs publications et leurs tweets. Nous ne pensons pas que le «name and shame» soit la meilleure manière de faire progresser les choses, si tenté soit-il que c'est là l'objectif".

Il a fait observer que la réponse de la



secrétaire générale par intérim de l'organisation "ne répond pas à nos questions. Ce que nous attendions, c'est un rapport détaillé étayant les allégations d'espionnage. Nous avons requis un accès à la chaîne de traçabilité du téléphone en question, incluant le software et le hardware, afin que les autorités marocaines compétentes puissent faire leur contre-enquête en bonne et due forme. Car tout un travail s'impose afin de comprendre comment le piratage a pu se faire".

"Si quelqu'un écoute nos citoyens, a fortiori quelqu'un d'externe, nous devons savoir de qui il s'agit. Aujourd'hui, force est de constater qu'Amnesty n'est pas en mesure d'apporter la moindre preuve. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Le tribunal de Tel-Aviv a rejeté lundi la plainte déposée par Amnesty contre l'entreprise NSO en justifiant cette décision par l'incapacité d'Amnesty à prouver que le logiciel était utilisé par leur gouvernement. Un autre cas où Amnesty parle sans preuves", a noté Nasser Bourita.

"Tout cela fait planer de sérieux doutes sur leur méthodologie. Et le Maroc ne cédera pas à ce chantage", a-t-il précisé.

Commentant les allégations contenues dans le dernier rapport d'Amnesty au sujet de la réaction du Maroc, le ministre a fait remarquer que les assertions de l'organisation "balaient d'un revers de la main plus de deux décennies d'acquis en matière de droits de l'Homme, recon-

struites par tous, d'édification d'institutions et de consolidation de bonnes pratiques pour nous classer dans la même catégorie que des pays qui ont commis de véritables atrocités envers leurs propres populations".

"Cette déclaration fait également fi des autorités du pays, de sa société civile et de ses citoyens. Quiconque connaît la réalité marocaine de près sait que le Maroc n'a pas de problème avec la liberté d'expression. Nous nous enorgueillons du dynamisme de notre société civile et notre pays a fait de son développement une politique d'Etat. Et ça, il faut le reconnaître", a-t-il poursuivi.

Pour la seule année 2020, a-t-il rappelé, Amnesty a publié en toute liberté sept rapports tendancieux sur le Maroc, sans compter les quelque 72 autres documents qui nous ont été ouvertement défavorables, sans que cela ne suscite de réactions des autorités.

"Nous n'attendons pas d'être ménagés, encore moins flattés, mais les réformes entreprises par le Maroc dans le domaine des droits de l'Homme ont été empreintes de courage et d'ouverture", a-t-il souligné.

Tout en précisant que le Maroc ne "fait que demander des preuves, ou des excuses" à l'organisation, le ministre a indiqué : "Nous pensons qu'au fond, Amnesty n'a pas les intérêts du Maroc à cœur, ni ceux de ses citoyens ou de ses institutions".

En outre, le Maroc, a-t-il relevé, "n'est

pas dans la logique de fermer la porte aux rapports qui soi-disant nous feraient grincer des dents. Notre pays n'est ni allergique aux rapports d'organismes internationaux ni à l'interaction. Nous sommes soumis à des examens périodiques de la part de l'ONU, et parfois de manière volontaire car nous croyons que cette interaction est susceptible de nous faire avancer, de rectifier les choses qui doivent l'être".

"Notre trajectoire n'est pas parfaite mais nous avançons sereinement par rapport aux attentes de nos citoyens. Cependant, le Maroc est en droit de souhaiter une interaction fondée sur le respect, et c'est ce que nous exigeons d'Amnesty", a-t-il soutenu.

Amnesty, a-t-il dit, "s'est permis de faire des raccourcis et d'annoncer des conclusions tranchées, de les «packager» dans une histoire supposée d'espionnage de manière à ce que ça soit attractif pour les médias. Il aurait été souhaitable d'ailleurs que les médias prennent un peu de recul au regard des rapports de cette organisation".

"Faut-il rappeler que de telles accusations touchent à la fois à la sécurité nationale d'un Etat et aux libertés individuelles de ses citoyens ? Cette double dimension impose moult précautions et de la nuance dans le propos. Nous reprochons à Amnesty d'avoir failli au devoir de neutralité et d'objectivité et d'avoir péché par manque de professionnalisme", a ajouté le ministre.



Le Royaume reproche à l'ONG d'avoir failli au devoir de neutralité et d'objectivité et d'avoir péché par manque de professionnalisme



Le geste du club Rosello

En ces temps difficiles marqués par la pandémie du nouveau coronavirus, le club Rosello a accordé un don au profit des personnes démunies.

Lors d'une cérémonie à laquelle a pris part Mohamed Lafjili, coordinateur régional de l'Entraide nationale à Casablanca, les membres du club Rosello Javier Diaz et Angel Dieguez ont remis des bons d'achat à la directrice de Samu social, Wafa Bahous, qui devra les distribuer au profit des familles les plus défavorisées.

Cette action a été initiée en collaboration avec le CEENM

(Club des entrepreneurs espagnols du Nord du Maroc) et les Chambres de commerce espagnoles de Tanger et de Casablanca.

Le club Rosello, fondé en 1991 par José Luis Rosello, conseiller commercial de l'ambassade d'Espagne, consul général et ambassadeur d'Espagne, a été et sera toujours un lieu de rencontre, de discussions positives et d'échange d'expériences ayant pour objectif d'améliorer les relations commerciales entre les deux Royaumes. Et par conséquent, il ne pouvait que contribuer humblement en vue de venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin dans notre pays d'accueil.

Le confinement, un terreau propice à la maltraitance des enfants

Les violences psychologiques ou physiques ont augmenté aux quatre coins du monde comme au Maroc

Pendant plus de trois mois, derrière les portes closes par le confinement, le nombre de cas de maltraitance d'enfants a fortement augmenté dans le monde. Le Maroc n'échappe pas à ce constat. « Les derniers mois ont sûrement été le moteur de plusieurs cas de violence », confirme le Dr. Imane Oukheir, pédopsychiatre et psychothérapeute. Les raisons sont multiples. Les manifestations pas impossibles à déceler. Les séquelles courent sur le long terme et la prise en charge peut s'avérer ardue. Le Dr. Oukheir fait le point.

Promiscuité et isolement

Aujourd'hui, les enfants violentés et maltraités poussent un grand ouf de soulagement. Il y a quelques mois, leur situation était autrement plus dramatique : livrés à eux-mêmes et à la merci de leurs bourreaux. A cause du confinement, « les enfants étaient contraints de rester à proximité de leurs agresseurs. En coupure avec de potentiels adultes protecteurs au sein de leur entourage », nous explique le Dr. Imane Oukheir en citant notamment les grands-parents comme possible bouée de sauvetage ou encore « l'autre parent quand il s'agit de couples séparés, le voisinage ou bien des personnes de leur milieu scolaire ou parascolaire ». Cet isolement a été amplifié par la réduction drastique pendant le confinement du champ d'action des dispositifs de signalement et de défense des victimes instaurés par l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) en 2016, dont le numéro vert (2511) et la plateforme web. Pourtant, les enfants en avaient besoin plus que jamais.

Et pour cause, aux parents violents, se sont ajoutés ceux qui n'étaient pas source de danger auparavant. Mais à cause du stress engendré par le confinement et une promiscuité à rallonge, des parents soucieux de leur travail, de leurs finances ainsi que de leur santé ont dû s'occuper d'enfants dont « les difficultés psychologiques ont augmenté, en se manifestant via des comportements agités, résultant sur des châtements dont certains relèvent du registre de la maltraitance », indique l'ex-médecin au service de pédopsychiatrie du CHU Ibnou Rochd, pour qui ce cocktail explosif a impacté encore plus les enfants porteurs de maladies chroniques ou de handicap mental et physique parce que « d'une part, ils ont peu de moyens de se défendre et, d'autre part, beaucoup de parents étaient obligés de prendre ces enfants entièrement en charge pendant le confinement sans aucune aide extérieure. Une situation qui peut être très mal vécue par des parents fragilisés et pourrait conduire à des situations de maltraitance ».

Des séquelles sur le long terme

A la différence des pandémies, en psychiatrie, les effets ne dessinent pas une courbe en cloche. Les conséquences vont se manifester dans



les mois qui viennent, voire sur toute l'année. A fortiori quand il s'agit de pédopsychiatrie. Cela dit, on ne peut pas mettre toutes les formes de maltraitance et de violence dans le même panier.

Et encore moins les victimes.

« Si la maltraitance fait partie de nos codes culturels et peut être validée à un certain degré comme une forme de correction éducative, avance Imane Oukheir, l'abus sexuel fait, quant à lui, toujours partie des sujets tabous et peut bouleverser le monde de l'enfant à tout jamais », insiste-t-elle. Ces bouleversements se matérialisent par le biais « de grand dégâts dans son rapport avec son corps, dans son identité sexuelle et dans son intégration de la différence intergénérationnelle. Il y a aussi le degré de la violence et sa répétition qui rentrent en ligne de compte. Plus la violence est habituelle, plus ses répercussions vont persister dans le temps », précise-t-elle.

Un temps indéfini contrairement aux séquelles qui sont connues mais différentes selon l'âge de l'enfant. « Quand il s'agit d'un petit enfant, il n'a probablement pas encore acquis une maturité affective et intellectuelle pour comprendre ce qui lui arrive, ne pas se sentir coupable et arrêter d'idéaliser l'adulte », affirme Mme Oukheir qui a été par le passé médecin chef du centre d'éducation intellectuelle pour enfants autistes Bounana, à Tanger. En gros, l'enfant a du mal à verbaliser ce qu'il subit. Du coup, il aurait plutôt tendance à exprimer sa souffrance via son corps et notamment des somatisations (troubles fréquents et sous-évalués) multiples. En revanche, dans le cas d'un grand enfant ou d'un adolescent « la manifestation de sa souffrance passe à travers une reproduction de la violence subie, soit vers autrui ou bien envers lui-même. S'isoler et se désintéresser petit à petit de son entourage et de ses ac-

tivités habituelles », soit autant de précieux indicateurs pour des proches intrigués par les comportements d'un enfant de leur famille.

Protéger l'enfant de son agresseur

Dans une telle situation, l'intervention des pédopsychiatres est salvatrice à défaut d'être un long fleuve tranquille. Pour recueillir les confidences d'un enfant trahi et en manque de confiance, l'équilibre et le réconfort sont primordiaux. « Il faut savoir établir une relation avec l'enfant maltraité. Ni trop proche ni trop loin, lui faire comprendre que la consultation ou la prise en charge est confidentielle et protégée par le secret professionnel », avance dans un premier temps le Dr. Oukheir. Puis de poursuivre : « Il faut également savoir l'écouter, l'aider à s'ouvrir et à verbaliser les maltraitances qu'il aura subies, accepter ce qu'il dit sans jugement ni mépris. Ce n'est pas notre rôle en tant que pédopsychiatres ».

En effet, le rôle d'un pédopsychiatre est de trouver des solutions, un moyen d'aider l'enfant victime de maltraitance dans ce cas précis comme l'informer par rapport à son statut d'enfant maltraité, l'aider à accepter ce statut de victime et non de coupable tout en lui rappelant l'ensemble des droits qui le protègent. Mais pas que. Car finalement, le plus important est de le protéger de son agresseur « et assurer un suivi à long terme afin d'établir un processus de réparation psychologique », conclut le Dr. Imane Oukheir.

Chady Chaabi



Dr. Imane Oukheir, pédopsychiatre et psychothérapeute fait le point



Record de cas aux Etats-Unis

Les Etats-Unis ont battu de nouveaux records quotidiens de cas de coronavirus, notamment dans le Sud du pays, tandis que l'Inde a reconfiné jeudi quelque 125 millions de personnes, près d'un dixième de sa population.

L'Espagne, l'un des pays européens les plus affectés par la pandémie, devait pour sa part rendre jeudi un hommage solennel aux victimes du virus, tout en continuant de tenir à l'œil plus de 120 foyers actifs sur son sol.

Plus de 13,4 millions de personnes ont contracté le nouveau coronavirus et près de 580.000 décès ont été recensés dans le monde à ce stade.

Sur tous les continents, la pandémie provoque une vague de reconfinements et de nouvelles mesures comme le port obligatoire du masque, qui gagne du terrain notamment aux Etats-Unis bien qu'une partie de la population reste rétive à son usage.

Le pays, déjà le plus touché du monde, a enregistré un nouveau record de contaminations sur 24 heures mercredi, avec plus de 67.000 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins.

Le Texas y a largement contribué, avec un nouveau record sur une journée pour cet Etat,



de quelque 10.790 nouveaux cas, ont rapporté les autorités sanitaires locales.

La première puissance mondiale est confrontée depuis la fin juin à une très forte résurgence du virus, notamment dans les Etats du sud et de l'ouest du pays. Depuis dix jours, le nombre d'infections détectées toutes les 24 heures est compris entre 55.000 et 65.000.

Ces chiffres alarmants équivalent à environ le double des niveaux de contaminations enregistrés autour du mois d'avril, quand le pays était en grande partie confiné.

Quel que soit le lieu, les Américains seront désormais obligés de se couvrir le visage pour faire leurs courses dans les plus de 5.000 magasins Walmart, plus grande enseigne de distribution au monde qui a suivi les exemples d'Apple ou de Starbucks.

Certains modèles prédisent encore près de 100.000 nouveaux décès d'ici novembre aux Etats-Unis, contre 137.000 aujourd'hui.

L'Amérique latine et les Caraïbes demeurent également très touchées. La région est la deuxième la plus endeuillée par la pandémie, avec 151.022 morts, derrière l'Europe (203.793).

Au Brésil, qui compte à lui seul 75.366 décès et plus de 1,96 million de cas, le président Jair Bolsonaro, dont la contamination a été confirmée, va rester en quarantaine mais affirme "aller bien". Le Pérou, également très touché, a nommé mercredi son troisième ministre de la Santé depuis le

début de la pandémie.

Au Venezuela, le président Nicolas Maduro a annoncé mercredi qu'il autoriserait la transformation du Poliedro de Caracas, une salle de spectacle qui avait jadis servi à accueillir les concerts des groupes Queen ou Metallica, en hôpital de campagne. En Argentine, la barre des 2.000 morts liées au coronavirus a été franchie mercredi.

En Asie, l'Inde a contraint mercredi minuit les 125 millions d'habitants de l'Etat du Bihar à se reconfiner pour deux semaines.

Anticipant des problèmes d'approvisionnement, des milliers de personnes se sont ruées mercredi sur les marchés de Patna, la capitale de cet Etat très pauvre, pour faire des réserves de nourriture.

Neelam Devi, qui fait partie d'une communauté pauvre, a ainsi réussi à se procurer un sac de 59 kilogrammes de riz et 15 kilos de farine sur un marché. "Pendant le précédent confinement, on a manqué de riz et de farine parce que l'on n'est pas parvenu à en acheter avant sa mise en place. Cette fois, nous avons décidé de ne pas répéter cette erreur".

A Hong Kong, les bars, les salles de sport et les salons de coiffure ont dû être fermés à nouveau mercredi, et les rassemblements de plus de quatre personnes ont été interdits dans la cité-Etat qui avait enregistré des succès dans la lutte contre le coronavirus.

Au Japon, la ville de Tokyo est à son plus haut niveau d'alerte à la suite d'une hausse des cas constatés, a annoncé mercredi la gouverneure de la capitale, Yuriko Koike.

En Europe, si le pire semble être passé, les risques de résurgence sont pris très au sérieux, comme en témoigne le reconfinement mercredi de la ville de Lérida et de plusieurs communes environnantes en Catalogne (nord-est de l'Espagne), après un bras de fer avec la justice.

L'Irlande, qui devait rouvrir pleinement ses bars lundi, a fait machine arrière mercredi et repoussé la dernière phase du déconfinement au 10 août. Les masques seront dorénavant obligatoires dans les magasins.

La commissaire européenne à la Santé Stella Kyriakides s'est inquiétée d'une possible "interaction de la grippe saisonnière avec le Covid-19".

"Des foyers de plus en plus importants, localisés dans de nombreux Etats membres, sont signalés. La préparation est essentielle, surtout avant les mois d'automne et d'hiver", a-t-elle mis en garde.

Autre conséquence indirecte de la crise du Covid-19: le nombre d'enfants vaccinés dans le monde, qui stagnait déjà depuis 10 ans, a baissé de façon alarmante, ouvrant la voie à d'autres maladies, selon l'ONU.

"Nous ne pouvons pas échanger une crise sanitaire contre une autre", s'est alarmée la directrice exécutive de l'Unicef Henrietta Fore.



Des dizaines de millions d'Indiens reconfinés

Au Brésil, le coronavirus oblige à sauter des repas

A cause du coronavirus au Brésil, Milena Maia s'est retrouvée au chômage et, avec ses trois enfants, a commencé à sauter des repas, comme d'autres familles qui ont vu la misère accompagner la pandémie dans les favelas.

"J'ai perdu mon travail à cause de la pandémie. La situation est difficile et il y a des jours où nous devons sauter un repas", explique la jeune femme à l'AFP dans sa modeste habitation d'Heliopolis, une immense favela de près de 200.000 habitants, l'une des plus grandes de Sao Paulo.

Cette Brésilienne de 36 ans, qui élève seule ses enfants, était femme de ménage. Aujourd'hui elle dépend des dons alimentaires d'une ONG locale, l'Unas.

"Chaque mois, je reçois un panier ali-

mentaire de base qui m'aide à nourrir mes enfants", explique Milena Maia, arrivée il y a cinq mois à Heliopolis. Certaines de ses connaissances ont été contaminées par le Covid-19 et plusieurs en sont mortes.

Les favelas du Brésil -- le pays le plus touché au monde après les Etats-Unis avec 1,9 million de cas de coronavirus et plus de 74.000 morts -- sont très vulnérables en raison de la précarité des systèmes de santé et des mauvaises conditions sanitaires.

De plus, la plupart de leurs habitants dépendaient de petits emplois informels qui ont vite disparu avec la crise et le confinement.

Milena Maia et ses enfants ne sont pas des cas isolés. Selon une enquête réalisée à Heliopolis par l'Unas et l'Université fédérale

de Sao Paulo, près d'un quart des 711 chefs de famille interrogés ont indiqué s'être retrouvés sans nourriture à un moment ou un autre depuis l'arrivée de la pandémie, il y a quatre mois.

Seuls 58% ont déclaré que leur famille avait encore trois repas par jour, 38% qu'ils ne prenaient pas de petit-déjeuner et 67% qu'ils avaient des portions alimentaires réduites.

La moitié des personnes interrogées -- la grande majorité, des femmes -- estiment que l'alimentation de leur foyer n'est ni saine, ni variée.

Le gouvernement du président Jair Bolsonaro a octroyé une aide mensuelle de 600 réals (100 euros) aux plus pauvres depuis le début de la crise. Mais d'après cette étude, si

83% des personnes interrogées à Heliopolis ont sollicité cette aide, seulement 32% l'ont effectivement reçue.

"Il y a le sentiment général que le virus est 'démocratique', mais les chances (de chacun) ne le sont pas, et l'impact (de la pandémie) est bien pire dans les banlieues, dans les favelas", explique à l'AFP Reginaldo Gonçalves, coordinateur de l'Observatoire De Olho na Quebrada, une division de l'Unas.

L'Observatoire a mené cette enquête du 24 avril au 29 mai pour faire pression sur les autorités.

"Souvent les données existent, mais elles ne sont pas facilement accessibles, notre projet est encore plus essentiel avec le coronavirus", dit Joao Vitor da Cruz, un autre membre de l'Observatoire.

Plus de 160 hectares du domaine privé de l'Etat affectés aux administrations publiques en 2019

Une superficie de l'ordre de 163 hectares (Ha) relevant du domaine privé de l'Etat pour une valeur de 250 millions de dirhams (MDH), a été affectée aux administrations publiques en 2019, selon la Direction des domaines de l'Etat (DDE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Comparativement à l'exercice 2018, la superficie affectée a enregistré une baisse de l'ordre de 6% et une progression de 7% en termes de valeur, précise la DDE qui vient de publier son rapport d'activité de 2019. Et de noter que 58% de cette superficie a été mobilisée au profit du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, rapporte la MAP.

Rappelant que l'Etat (domaine privé) est actuellement propriétaire d'un parc de logements d'environ 34.200 unités, le rapport fait observer que 157 logements ont été cédés à leurs occupants au titre de l'exercice 2019 pour une valeur globale de l'ordre de 29 MDH, soit une hausse de l'ordre de 32% par rapport à 2018 en termes de valeur et une régression de 5% en termes d'unités vendues.

«En vue de se délester de ce parc sans réel rendement, l'Etat a engagé, depuis le début des années 60, une démarche visant la cession des logements occupés par des fonctionnaires, non recensés comme logements de fonction et situés en dehors des enceintes administratives», explique le rapport.

Par ailleurs, 548 unités faisant partie du parc géré par Dyar Al Madina ont été cédées avec une recette de 6 MDH, ajoute la DDE, notant que l'Etat est propriétaire d'un parc de 37.308 logements et commerces dont la gestion est assurée par la société «Dyar Al Madina», filiale de la CDG. Néanmoins, un essoufflement des ventes a été constaté dernièrement, lequel est dû essentiellement au rythme d'adhésion des exploitants au processus de la vente, fait remarquer le rapport.

La Direction des domaines de l'Etat est chargée d'acquiescer les biens immeubles nécessaires à la réalisation des équipements publics, administratifs et socio-éducatifs (bâtiments abritant les services administratifs, établissements scolaires, hôpitaux...).

En tant qu'agent foncier de l'Etat, la DDE accomplit un rôle primordial en matière d'accompagnement des politiques de développement économique et social, à travers la mobilisation du foncier nécessaire à la mise en œuvre des stratégies sectorielles, à la réalisation des équipements publics et des projets d'investissement créateurs de richesse et d'emplois.

La production mondiale de céréales atteindrait un niveau record cette année



La production de céréales dans le monde devrait atteindre un niveau record en 2020, a récemment annoncé l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) après avoir revu à la hausse ses prévisions.

Selon les dernières estimations de l'agence onusienne, elle devrait s'élever à 2.790 millions de tonnes cette année. Ce qui correspond à une hausse de «9,3 millions de tonnes depuis les prévisions de mai et dépassant de 3% le niveau record enregistré en 2019», a-t-elle indiqué dans son Bulletin sur l'offre et la demande de céréales.

Cette hausse est une bonne chose pour le Maroc dont la production céréalière, estimée à 30 millions de quintaux, a baissé de 42% par rapport à la campagne précédente et de 62,3% comparativement à la moyenne des cinq dernières années, comme l'a relevé la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) qui cite les derniers chiffres publiés par le Département de l'Agriculture.

Un repli attribué au contexte pluviométrique difficile qui a caractérisé la campagne agricole 2019-2020, avait expliqué dans sa note de conjoncture du mois de juin dernier (N°280) ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

A noter que les prévisions pour la production mondiale de céréales secondaires pour 2020 ont également été revues à la hausse pour atteindre 1.519 millions de tonnes. D'après l'organisation, elle devrait s'accroître de 5,7 millions de tonnes par rapport au mois précédent et de

5% (73,0 millions) par rapport à 2019.

Soulignant que cette «révision à la hausse est principalement due à une production d'orge plus abondante en Australie, dans l'Union européenne et en Turquie», a-t-elle expliqué notant que, dans une moindre mesure, les prévisions relatives à la production mondiale de maïs ont aussi été revues à la hausse par rapport au mois précédent.

Concernant la production mondiale de blé, les prévisions de la FAO tablent sur une augmentation en Inde et en Russie qui devrait compenser largement la réduction attendue de la production dans l'Union européenne et au Royaume-Uni.

L'agence estime ainsi la production à «761,5 millions de tonnes, soit 3,2 millions de tonnes de plus par rapport au mois précédent et un résultat équivalent à celui de l'année dernière, qui était supérieur à la moyenne».

Autre révision à la hausse : la

production mondiale de riz dont les statistiques prévoient un accroissement de l'ordre de 509,2 millions de tonnes, équivalent à 400.000 tonnes de plus que le niveau de juin.

«La légère révision à la hausse est due principalement à l'amélioration des perspectives pour les pays d'Amérique du Sud, où des conditions météorologiques favorables ont porté les prévisions de rendement à des sommets historiques et laissent présager une reprise partielle de la production par rapport à la récolte réduite de l'an dernier», a expliqué la FAO.

S'agissant de l'utilisation mondiale de céréales pour l'année à venir, il ressort des nouvelles prévisions qu'elle devrait augmenter pour atteindre 2.735 millions de tonnes en 2020-2021. Soit une hausse de 1,6% par rapport aux prévisions du mois précédent équivalent à un peu plus de 43 millions de tonnes.

A en croire l'organisation onusienne, la révision à la hausse de ce mois-ci découle principalement d'une augmentation des prévisions d'utilisation des céréales secondaires de près de 3,0 millions de tonnes. Une hausse qui «s'explique par une reprise de l'utilisation dans l'alimentation animale et à des fins industrielles par rapport aux prévisions antérieures», a souligné l'organisation.

Quant à l'utilisation mondiale de riz, elle «devrait également atteindre un niveau assez élevé avec 510,4 millions de tonnes attendues en 2020/21, soit en hausse de 1,6% depuis juin».

Pour ce qui est des stocks mondiaux de céréales, la FAO note qu'ils ont été relevés de 2 millions de

tonnes par rapport au mois précédent pour atteindre 929 millions de tonnes d'ici la fin de la saison en 2021.

Ce bond «représente une forte expansion d'une année sur l'autre, de l'ordre de 52,3 millions de tonnes (6%)», selon la FAO.

Comme le souligne l'agence, «cela porterait le ratio mondial stock-utilisation de céréales pour 2020/21 à atteindre son plus haut niveau en 20 ans, soit 33%, soulignant ainsi les bonnes perspectives mondiales en matière de stocks pour la nouvelle saison».

On retiendra qu'au Maroc, en termes d'approvisionnement, le niveau de stock enregistré à fin mai 2020 permet de couvrir 5 mois des besoins nationaux pour le blé tendre et jusqu'à 4 mois pour le blé dur, d'après la DEPF.

Quant aux stocks mondiaux de riz, ils devraient atteindre 182,2 millions de tonnes à la fin de 2020-2021, soit 0,7% de moins que leurs niveaux d'ouverture et un niveau pratiquement inchangé par rapport aux prévisions antérieures, a relevé l'agence onusienne.

Selon elle, «une grande partie de la diminution devrait se produire en Chine, où l'on prévoit néanmoins une récolte importante en 2020, ce qui maintiendra les stocks à des niveaux abondants».

Pour les analystes de la FAO, il apparaît que «cette situation, conjuguée aux réductions prévues au Bangladesh et en Indonésie, compensera vraisemblablement une troisième augmentation annuelle consécutive des stocks détenus par les principaux exportateurs de riz».

Alain Bouithy



La FAO revoit ses prévisions à la hausse

La CGEM appelle les entreprises à redoubler de vigilance

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a appelé toutes les entreprises à redoubler de vigilance en renforçant les dispositifs sanitaires et préventifs mis en place sur les lieux de travail et au niveau des transports du personnel et en veillant à l'application "rigoureuse" par leurs salariés des règles d'hygiène et de distanciation.

"Le virus est toujours présent et actif. Plusieurs foyers de contamination ont été relevés ces derniers jours dans des unités industrielles et commerciales et ce, dans plusieurs villes du Royaume", lit-on dans un courrier du président de la CGEM, Chakib Alj, adressé aux entreprises, les exhortant

à consulter les guides sanitaires conçus par la confédération et mis à leur disposition pour les accompagner dans l'adoption de ces mesures.

Le patron des patrons rappelle également que l'adhésion à la campagne de dépistage massif est obligatoire pour les entreprises membres et non membres de la CGEM, appelant celles qui ne se sont pas encore inscrites à cette campagne à le faire dans les plus brefs délais. Les entreprises ne se conformant pas aux dispositifs sanitaires tels que dictés par les autorités locales seront exposées à des sanctions allant jusqu'à l'arrêt de leur activité, tient à souligner M. Alj.

La stratégie nationale du foncier est sur le point d'être finalisée

La stratégie nationale du foncier est sur le point d'être finalisée à la faveur des travaux menés durant près de 15 mois avec l'implication des différents acteurs étatiques, d'experts et de professionnels du domaine foncier, a annoncé l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC).

Cette annonce a été faite à l'occasion de la présentation, mercredi, par le directeur général de l'ANCFCC, Karim Tajmouati, des travaux d'avancement de l'élaboration de la stratégie nationale du foncier, à la commission interministérielle permanente pour la politique foncière, a indiqué l'Agence dans un communiqué.

"En application des Hautes directives Royales, et suite à la nomination de M. Tajmouati, en tant que coordonnateur pour l'élaboration d'une stratégie nationale du foncier, le directeur général de

l'ANCFCC a présenté les travaux d'avancement à la commission interministérielle permanente pour la politique foncière", a souligné l'Agence.

Dans son communiqué, l'ANCFCC rappelle que SM le Roi a appelé, lors des dernières assises du foncier, à l'adoption d'une stratégie nationale intégrée, clairement définie, et à son opérationnalisation sous forme de plans d'actions précis, notant que le Souverain avait tenu à souligner l'importance du foncier comme facteur de production stratégique et comme levier fondamental pour un développement durable. A cet égard, ajoute la même source, SM le Roi a donné sa Haute approbation pour désigner Karim Tajmouati, directeur général de l'ANCFCC, comme coordonnateur pour l'élaboration d'une stratégie nationale du foncier.

Big data, un outil avancé, efficace et réactif pour la prise de décision

Les mégadonnées, souvent désignées sous le terme "big data", constituent un outil "avancé, efficace et réactif" pour alimenter et éclairer la prise de décision dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), souligne la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

"Cette crise, étant donné la multidimensionalité et l'intersectorialité de l'impact qu'elle a engendré, a permis l'utilisation des big data comme outil avancé, efficace et réactif pour alimenter et éclairer la prise de décision dans un contexte de grande incertitude", indique la DEPF dans une étude sur "Les apports des big

data pour le suivi de l'activité économique et la prévision".

En effet, ces mégadonnées ont été l'un des outils les plus influents de la réponse mondiale à cette pandémie pour prédire les résultats potentiels et sauver des vies, relève la même source, ajoutant que des données importantes ont été accumulées de tous les points de données du monde entier.

La modélisation mathématique a pris, par la suite, ces données et les a utilisées pour identifier les points géographiques critiques de la maladie, créer des modèles de prédiction de décès, fournir des estimations concernant les tests et le besoin de fournitures pour les tests, et guider la prise de décision parmi les décideurs politiques, les prestataires de soins de santé et d'autres acteurs clés. D'après cette étude, "les informations utilisées sont précieuses et les données importantes peuvent sauver des vies, mais elles ne sont pas infaillibles et perdent de leur valeur lorsqu'elles ne sont pas combinées avec le point de vue de la science et avec la réalité sur le terrain". Les mégadonnées sont évolutives et peuvent fournir des informations novatrices, en temps réel et plus détaillées pour l'analyse économique et financière, fait remarquer la DEPF, notant que les opportunités des big data pour chaque pays sont, toutefois, asymé-

triques et dépendent des caractéristiques du pays et de la disponibilité des systèmes et réseaux générant ces données.

En outre, les big data peuvent être utiles aux statistiques macroéconomiques et financières et, en définitive, à l'élaboration des politiques grâce à trois caractéristiques essentielles. Il s'agit de répondre à de nouvelles questions et produire de nouveaux indicateurs, de rattraper les retards dans la disponibilité des statistiques officielles et soutenir la prévision des indicateurs existants, ainsi que d'être une source de données innovante dans la production de statistiques officielles.

Par ailleurs, la DEPF souligne que le succès des mégadonnées ne réside pas dans la mise en œuvre d'une technologie particulière, mais dans la création d'un environnement de personnes et de processus qui exploite les innovations des big data.

Compte tenu de la diversité des compétences requises pour gérer les big data, ce succès offre également aux organisations la possibilité de briser leurs cloisonnements internes, y compris entre les utilisateurs et les producteurs de données et de statistiques.

En outre, cette étude met en avant l'importance de la coopération statistique internationale pour relever les défis liés aux big data et établir des partenariats durables entre



les agences statistiques nationales et internationales, les utilisateurs et les propriétaires de données. Les opportunités, les défis et les implications potentielles sont particulièrement élevés pour les agences nationales de statistique, ajoute-t-on.

Cependant, relève la DEPF, "l'incorporation des big data en tant que nouvelles sources de données, complétant ou se substituant aux sources de données traditionnelles, ne sera pas épargnée par les défis méthodologiques, organisationnels et budgétaires".

En outre, poursuit-elle, l'utilisation croissante des mégadonnées dans différents pays montre la valeur de la coopération internationale et de l'apprentissage des autres. Ainsi,

et au-delà des défis de l'utilisation de ces big data, la communauté statistique internationale devrait travailler mutuellement sur de nouvelles normes pour les statistiques officielles, préconise la même source.

De plus, pour se tenir au courant des développements, les agences doivent rechercher de manière proactive des sources de données volumineuses afin de répondre aux besoins de recherche les plus urgents.

Et de conclure : "Les big data sont un complément de statistiques publiques plutôt que substitution. Toutefois des règles de contrôle sont indispensables concernant la qualité des données, la rigueur statistique et la protection des informations personnelles".



Alimenter et éclairer la prise de décision dans un contexte de grande incertitude

Retrait de l'agrément de la société de gestion Global Nexus

La proposition de l'AMMC entérinée par le ministre de tutelle

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a récemment annoncé le retrait d'agrément de la société de gestion "Global Nexus", société anonyme de droit marocain immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 303829, exerçant l'activité de société de gestion d'organisme de placement collectif en capital (OPCC).

Le retrait d'agrément a été proposé par l'AMMC au ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, à titre de sanction disciplinaire à l'issue d'une procédure d'enquête, conformément aux dispositions de la loi 43-12 relative à l'AMMC, indique l'Autorité dans un communiqué, soulignant qu'il a été rendu effectif par l'arrêté du ministre n°1681.20 (du 24 juin 2020) portant retrait d'agrément de la société de gestion

en cause, publié au Bulletin officiel n°6898 (version arabe du 9 juillet 2020), rapporte la MAP.

Et de rappeler que les sanctions prononcées par l'AMMC sont encadrées par les textes législatifs et réglementaires régissant le marché des capitaux, lesquels fixent avec précision les procédures, les intervenants dans le processus de sanction et leurs rôles, à savoir le Collège des sanctions qui est un organe collégial autonome et indépendant, composé de trois membres dont le président est un magistrat désigné par le ministre chargé des Finances sur proposition du ministre de la Justice et deux personnes désignées intuitu personae, après sélection par le Conseil d'administration de l'AMMC sur la base de leur intégrité et leur compétence dans les domaines juridique et financier.

Il s'agit également de la procédure d'inspection à l'issue de la procédure d'enquête ou d'inspection conduite par des agents de l'AMMC assermentés, spécialement commissionnés à cet effet et tenus par le secret professionnel, l'Autorité saisit le Collège des sanctions de tous manquements ou infractions relevés dans le cadre de l'enquête ou de l'inspection, indique le communiqué, notant que le Collège instruit le dossier dans le cadre d'une procédure couverte par le secret de l'inspection et garantissant à la partie mise en cause le droit à l'information, les droits de la défense, ainsi que le droit de se faire assister ou représenter par un conseil de son choix lors des auditions devant le Collège. Le Collège rend son avis, le notifie au président de l'AMMC et propose, selon le cas, la clôture du dossier lorsque les faits reprochés ne se sont

pas révélés avérés à l'issue de l'inspection, une sanction disciplinaire et/ou pécuniaire ou une pénalité de retard, ainsi que la saisine des autorités judiciaires compétentes, sur les faits pouvant être qualifiés d'infractions pénales.

Le processus de sanction comprend également le prononcé de la sanction : le président de l'AMMC prononce la sanction selon l'avis conforme du Collège, relève l'AMMC, expliquant que dans le cas du retrait d'agrément, le président de l'AMMC ne prononce ladite sanction qu'après avoir eu préalable entendu ou dûment convoqué la personne concernée, qui peut se faire assister du conseil de son choix. Le président de l'AMMC notifie la décision de sanction à la partie mise en cause et la décision de sanction est ensuite rendue publique par tout moyen jugé approprié par l'AMMC notamment son site Internet.

Art & culture

Don irrévocable du Grand Théâtre Cervantès au Maroc

Feu vert du Conseil des députés espagnol



Le Congrès des députés espagnol (chambre basse du Parlement) a donné son feu vert, mercredi, à un accord pour le don irrévocable du Grand Théâtre Cervantès de Tanger au Maroc.

En vertu de cet accord, adopté en février par le Conseil des ministres espagnol, le Maroc s'engage à restaurer l'immeuble dans son intégralité, en respectant l'architecture d'origine, tant de la façade que de l'intérieur, et en préservant la conception d'origine du théâtre.

La propriété transférée du "Grand Théâtre Cervantès" fera partie du "Domaine Privé de l'Etat marocain" et ne pourra en aucun cas être transférée à un tiers. Cette cession a été matérialisée par un protocole qui, par sa forme et son contenu, constitue un accord international. Le Royaume s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais de restauration, de rénovation, de gestion et d'entretien et à maintenir le nom de "Grand

Théâtre Cervantès" et à préserver sa symbolique et son histoire.

Le Maroc garantira, en outre, les fins d'utilité publique et d'intérêt social et de promotion de la culture en général, et des cultures espagnole et marocaine en particulier, en destinant le théâtre à un usage conforme auxdites fins et assurera sa gestion. Depuis son ouverture en 1913 à l'initiative du couple espagnol, Esperanza Orellana et Manuel Peña et le propriétaire Antonio Gallego, le Grand Théâtre Cervantès est resté, des décennies durant, l'un des plus importants édifices culturels du pourtour méditerranéen, connu pour son aspect architectural espagnol, les fresques et les ornements qui embellissent ses murs et son plafond. Non loin du Gran Socco, qui fut jadis l'une des principales artères de Tanger des débuts du 20ème siècle, le Grand Théâtre trônait comme la plus grande institution culturelle d'Afrique, avec une capacité de 1.400 places, ce qui

lui a permis d'abriter les performances des grandes troupes de théâtre espagnoles, comme Maria y Guerrero et Diaz de Mendoza, en plus des classiques du théâtre mondial, à l'instar de Othello de Shakespeare ou Saladin de Nagib Haddad.

Sur ses planches, les Tangérois ont pu admirer certaines des performances et des comédies musicales les plus en vue dans le monde, comme Tortola Valencia et Garcia y Moreno. Les voix des grands chanteurs européens ont également retenti dans ses entrailles, dont celles d'Antonio Caruso, de Tito Ruffo et d'Adelina Patti, qui s'ajoutent à une pléiade de chanteurs et d'acteurs latino-américains. Dans son livre "Tanger: un siècle d'histoire", l'historien Isaac J Assayag écrit qu' aussitôt inauguré, le Grand Théâtre Cervantès a contribué à un changement radical de la scène artistique et culturelle de Tanger, puisqu'il n'était plus nécessaire d'aller à Madrid

ou à Paris pour assister aux plus belles performances.

Le théâtre est, en effet, devenu une "passion irrésistible" pour les habitants de Tanger, rayonnant, pendant un demi-siècle, tel un phare qui illumine la ciel de la culture non seulement de Tanger, mais de l'ensemble du bassin méditerranéen. L'édifice tomba après aux oubliettes, servant, dans ses années d'agonie, d'arène de lutte libre, avant qu'il ne soit finalement fermé dans les années 60 sur décision du gouvernement espagnol. Aujourd'hui, le "Grand Teatro Cervantès" brave tousjours les aléas de la nature. Sa portière cadennassée et ses panneaux d'un jaune et bleu feutrés témoignent obstinément d'une ère dorée assombrie et de décennies de négligence, et aspire à retrouver son éclat après sa restauration par le Maroc en tant que patrimoine culturel de la ville de Tanger.

M.O

Au Ghana, une bibliothèque pour défendre la littérature africaine



L'Anglo-Ghanéenne Sylvia Arthur avait toujours rêvé de partager sa passion pour la littérature africaine et son impressionnante collection de livres. Son rêve est devenu réalité avec l'ouverture à Accra de sa magnifique bibliothèque. "Notre littérature a toujours été négligée, elle n'est pas mise en valeur, elle n'est pas prise

au sérieux et elle n'a jamais été archivée", estime la fondatrice de la Bibliothèque de l'Afrique et de la diaspora africaine (LOATAD). "C'est précisément le but de cette bibliothèque". Sylvia Arthur travaillait en Europe dans le secteur de la communication jusqu'en 2017, date à laquelle elle a décidé de rentrer vivre au Ghana et de

mener à bien son projet sur ses économies. "On a commencé avec une seule pièce, et maintenant nous avons une maison entière remplie de livres", s'enthousiasme la propriétaire de près de 4.000 ouvrages.

La nouvelle bibliothèque, rénovée et agrandie cette année, a pu enfin ouvrir ses portes début juillet dans un quartier calme d'Accra, après la levée des mesures strictes de confinement mises en place pour lutter contre le coronavirus. L'espace est lumineux et moderne. Les curieux peuvent s'installer dans des larges canapés ou des chaises en bois sculptées, traditionnelles des royaumes d'Afrique de l'Ouest et emprunter des livres pour des frais d'inscription annuels de 600 cedis (environ 90 euros). Sur les rayons, on trouve des auteurs originaires de quasiment tous les pays du continent, du Nord (Naguib Mahfouz, Assia Djebar...) au Sud, avec Doris Lessing, Yvonne Vera ou la contemporaine Petina Gappah, et des livres de presque tous les écrivains noirs d'Europe, des Etats-Unis ou des Caraïbes. La col-

lection comprend également des publications rares, qui ne sont parfois plus éditées. Le mouvement Black Lives Matter, qui a eu un retentissement mondial, a donné encore plus de sens à ce projet et Sylvia veut désormais organiser des discussions, des débats, mais aussi des résidences d'écrivains pour échanger des idées autour de l'histoire de la diaspora africaine ou du racisme. "Je crois vraiment que nous avons besoin d'une initiative comme celle-là. Cela montre que notre peuple est intelligent, sophistiqué et doué pour les arts... le contraire de tout ce que l'on nous enseigne à l'école", explique-t-elle.

Le Ghana, qui a vu naître Kwame Nkrumah, l'un des pères du panafricanisme et de la lutte anticoloniale, a toujours joué un rôle important sur le continent en termes de culture et de mémoire. La célèbre écrivaine et militante américaine Maya Angelou vivait à Accra au début des années 1960, pendant la vague des indépendances africaines, et déjà à l'époque, le gouvernement ghanéen voulait

attirer les Afro-Américains dans le pays. Le président actuel, Nana Akufo-Addo a relancé l'initiative en 2019, en créant "l'année du retour" - quatre siècles après le départ du premier navire négrier vers les Etats-Unis - exhortant les Afro-Américains à "rentre à la maison". Toutefois, la littérature africaine et de la communauté noire en général, reste très méconnue dans le pays. "Je suis vraiment très impressionnée, notamment par la collection d'auteurs classiques panafricains", confie à l'AFP Appiah Kusi Adomako, à son entrée dans la bibliothèque. "Tout le monde devrait venir ici pour apprendre, s'informer sur notre histoire, notre culture, sinon nous perdrons notre identité", soutient cette passionnée de lecture. Nasirudeen Jabbaru, tout jeune écrivain ghanéen, a également fait le déplacement. "La plupart de ces livres sont rares sur le marché et c'est une source d'inspiration pour moi", assure-t-il. En espérant, un jour, qu'il trouvera lui aussi sa place sur les étagères de cette précieuse collection.

Margot Robbie débarque dans l'univers de "Pirates des Caraïbes"



Après son désormais célèbre personnage de Harley Quinn, l'actrice Margot Robbie va quitter l'univers de Gotham City pour rejoindre celui de la saga "Pirates des Caraïbes". La star révélée notamment dans "Le Loup de Wall Street", fait de nouveau équipe avec la scénariste de "Birds of Prey" et la fabuleuse histoire de Harley

Quinn", Christina Hodson.

Ce nouveau projet ne fera pas vraiment partie de la saga avec Johnny Depp et Keira Knightley mais consistera en un long métrage à part, avec de nouveaux personnages, précise Variety. Il n'a donc rien à voir avec le reboot de la franchise, annoncé en octobre dernier et qui est piloté par Ted Elliott, scénariste des

quatre premiers films et Craig Mazin, créateur de la série "Chernobyl".

Jerry Bruckheimer, qui a déjà produit les cinq films "Pirates des Caraïbes", sera toutefois présent à la production des deux projets. La saga "Pirates des Caraïbes" est un des plus lucratives du cinéma: elle a déjà permis d'engranger 4,5 milliards de dollars.

Bouillon de culture

Cinéma

Les salles de cinéma chinoises pourront rouvrir, dès le 20 juillet, dans le respect des précautions contre le nouveau coronavirus, à l'heure où la pandémie semble maîtrisée sur son territoire, selon une directive du gouvernement chinois. En mai, les autorités chinoises avaient brièvement annoncé une réouverture des salles avant de se rétracter suite à une augmentation des contaminations. Les cinémas des zones "à faible risque" pourront rouvrir le 20 juillet, a annoncé dans un communiqué l'Administration chinoise du Film (CFA), à condition que les spectateurs portent un masque et se soumettent au préalable à un contrôle de température.

Pour des raisons sanitaires, seuls 30% des billets disponibles pourront être vendus à chaque séance et les spectateurs devront respecter la distanciation physique. Les cinémas font partie des derniers secteurs autorisés à redémarrer, grâce à une nette amélioration des conditions sanitaires. Wanda, le plus gros opérateur de salles de Chine, a annoncé mercredi 1,5 milliard de yuans (189,6 millions d'euros) de pertes dans ce secteur au premier semestre.



Les employés de Johnny Depp assurent qu'il n'était pas violent



Garde du corps, gestionnaire de l'île privée de la star aux Bahamas, styliste... les employés de Johnny Depp ont pris mardi la défense de l'acteur américain au procès l'opposant au tabloïd britannique The Sun, qui l'avait présenté comme un mari violent. Devant la Haute Cour de Londres, où le procès se tient depuis une semaine, son garde du corps Malcom Connolly, a assuré qu'il n'a jamais vu l'acteur de 57 ans être violent avec son ex-épouse, l'actrice américaine Amber Heard, 34 ans. "Non, je n'aurais pas toléré ça (...) même si c'est mon patron", a expliqué le témoin à l'imposante stature. Interrogé sur un incident lors duquel Johnny Depp a eu un doigt coupé - par Amber Heard avec une bouteille de vodka selon l'acteur en Australie en 2015 - le garde du corps a expliqué que les diverses explications qui avaient alors été évoquées - accident en découpant un oignon, avec une porte accordéon - étaient en réalité destinées à "protéger" Amber Heard. Témoignant par vidéo-conférence depuis les Bahamas, la gestionnaire de l'île privée de Johnny

Depp, Tara Roberts, a assuré qu'elle ne l'a "jamais" vu être violent avec Amber Heard ou avec qui que ce soit ni même agressif. Elle a en revanche affirmé avoir vu la jeune femme agressive avec Johnny Depp. La star de "Pirates des Caraïbes", 57 ans, poursuit le journal britannique et sa société éditrice NGN pour l'avoir accusé en avril 2018 d'être un mari violent, ce qu'il dément avec force. Pour sa défense, le journal invoque 14 accusations de violences formulées par son ex-épouse, qui remontent aux années 2013-2016. Le couple, qui s'était rencontré en 2011 sur le tournage de "Rhum Express", a divorcé après moins de deux ans d'un mariage orageux, début 2017.

L'actrice avait alors évoqué "des années" de violences "physiques et psychologiques", des accusations vivement contestées par Johnny Depp. Témoignant par visioconférence depuis Los Angeles, Samantha McMullen, styliste du couple, a elle aussi assuré n'avoir jamais vu de traces de blessures chez Amber Heard.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

COMPTE SOUVENT SUR NOUS	IMPRESION	SARCAS- TIQUE	GRECQUE TRINGLE	GUERRIER JAPONAIS	SIGNE DE TYPHOÏDE	NOTE SONDE MÉDICALE	COALITI- ON EN DIRECT	SPECTA- CLE
À CET ENDR0IT				EN ARRIÈRE		DIFFICILE		
PARTIE DU CORPS							EN PREMIER	
				EN TROMBE		MISÉRA- BLE		
ÉVITE PARTIE DE RUGBY			EXQUIS ÉTOUFFÉ				PARTIE DE CARTES	
				LETTRES DE TCHEKHOV		MORCEAU DE FRUIT	QUARTIER DE TORONTO	
VENUES AU MONDE	LAVABO	ENLEVA LAMBINE				DÉMONS- TRATIF CHIEN SALVAGE		SAUCIS- SONNÉE
CLARIFIER							PORTE- PAROLE ORGANE	
NUDISTE				TEMPS VARIABLE	POSSÉSSIF	MORCEAU DE PIERRE	LETTRES DE RENVOI	
RÉPARA- TION								EN ARGENT
			A FAIT BAYER PLUS D'UN				COLÈRE	
TRANCHÉ GUIDE À CHEVAL					FLEUVE D'AFRIQUE			

Solution mots flechés d'hier

PÈRE	EN	REÇUS	À	QUI EST	SOLDAT	VOLCAN	CANNABIS
ÂNÉ DE JACOB	HÂTE	ARTICLE	LA	MODE	ALLEMA- ND	D'ITALIE	ANGLAIS
E	O	F	E	F	E	O	
PASSE- TEMPS	S	A	B	L	I	E	R
MISE EN GARDE	A	T	T	E	N	T	I
O	U	I	R	S	A	R	T
DONNE LE CHOIX	L	N	A	A	E	A	A
B	U	I	S	S	O	N	P
POURRÉ NÉON	N	E	R	G	S	U	E
M	E	R	E	E	A	S	T
DARON- NE	O	M	E	R	T	A	E
NOTE	R	E	U	C	O	LÈRE	A
DISCIPLI- NE DE FER	E	S	C	R	I	M	E
LETTRES DE CÉSAR	C	S	R	R	O	U	E
N	U	E	E	E	U	R	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
 Ahmed Saâdi

Rédaction
 Mohamed Bouarab
 Hassan Bentaleb
 Alain Bouithy
 Mourad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Ouassat
 Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
 Atika Rachdi

Directeur artistique
 Fouad Ezzafir

Service technique
 Khadija Sabi (Respon- sible)
 Meryem Warrach
 Myriem Rehane
 Khadija Halafi
 Hafid Bouzarouata
 Mariama Farki
 Elkandoussi Elmardi

Abdelmoumein Warrach
Secréariat
 Asmaa Tabaa

Photographe
 Ahmed Laaraki

Documentation
 Nadia Ghazali

Correspondants
 Ahmadou El Katab (Laâyoune)
 Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
 Chouaib Sahnoun
 Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
 Liberation@libe.ma

Téléphone:
 0522 61.94.04
 0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
 E-mail:
 annoncesliberation@libe.ma

Révision

Youssef El Gahs
 Mouna El Youssoufi
 Loubna Baghdadadi
 Latifa Mounib
 Rkia Ait Dahman
 Siham Zaïter
 Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
 3ème Etage - Casablanca
 Tél: 0522 31.00.62
 Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
 Les Editions Maghrebines

Distribution
 SAPRESS
 Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
 www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3						■				
4			■						■	
5							■			
6		■						■		
7				■		■				■
8			■							
9						■				
10							■			

HORIZONTALEMENT

- 1- Gros
- 2- Elimier – Chrétien d’Egypte
- 3- Ville belge – Assassinier
- 4- Eclos – Bassin ménager
- 5- Ecarteurs – Epoque
- 6- Enlevez – En les
- 7- Point de saignée – Touché
- 8- Id est – Choisirent
- 9- Fougère – Sens
- 10- Choisit – Demi-mouche

VERTICALEMENT

- 1- Plante médicinale
- 2- Saule de vannier – Vrai
- 3- Fameux vaincu – Une des Cyclades – Note
- 4- Pressant – Gagna
- 5- Alerte
- 6- En lice – Baie jaune
- 7- Ecrit – Invention arabe
- 8- Assaini – Bouge (Se ...)
- 9- Indien – Amassés
- 10- Roi de Perse - Cheville

Grilles de sudoku

Facile

9	6			3	7			
2				3	5			
	8	3		1				
	6			2	7	1		
4	2	1		7	6	5		
3	7	4				8		
		7			4	9		
	3	2					8	
8	9				1	3		

Moyen

1			7				6	
		6	9			2	4	8
	9					7		
3	1		4				8	
			8	7				
	6		5			7	2	
		1					9	
7	5	9			1	6		
2			9					4

Difficile

5			4		3	9		
					4	5	1	
			6	5				
		5		2	3			
	2		7		8		6	
			5	1		7		
				3	5			
3	7	2						
	5	1		7				9

Expert

1			9	5				
	7		3	1				
	4	5						7
				6	8			
5	8						1	9
		1	9					
7					2	6		
			8	4			3	
	8	6						4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d’hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	R	J	O	L	A	I	N	E
2	O	V	A	I	R	E	S	■	E	N
3	N	I	■	N	I	A	I	S	■	T
4	D	A	N	G	E	R	E	U	S	E
5	A	T	O	L	L	■	■	S	U	R
6	N	I	E	E	■	E	S	T	A	I
7	I	O	■	S	E	N	T	E	■	N
8	T	N	T	■	S	T	A	N	C	E
9	E	■	D	E	S	E	R	T	E	E
10	S	I	T	U	E	E	■	E	T	S

Facile

2	1	5	6	4	8	3	7	9
6	3	8	2	7	9	4	1	5
7	9	4	1	5	3	8	2	6
1	4	6	3	2	5	9	8	7
5	2	9	4	8	7	6	3	1
8	7	3	9	1	6	2	5	4
9	5	1	8	6	2	7	4	3
4	6	2	7	3	1	5	9	8
3	8	7	5	9	4	1	6	2

Moyen

1	6	5	9	7	8	3	2	4
8	4	7	2	3	1	9	5	6
9	3	2	5	6	4	1	8	7
4	5	8	6	1	7	2	9	3
7	9	1	3	5	2	6	4	8
6	2	3	4	8	9	5	7	1
5	8	9	1	4	6	7	3	2
3	1	4	7	2	5	8	6	9
2	7	6	8	9	3	4	1	5

Difficile

8	6	1	9	2	3	7	5	4
9	7	4	6	8	5	2	3	1
5	2	3	4	7	1	9	8	6
4	5	7	3	6	8	1	9	2
1	3	6	2	9	7	8	4	5
2	9	8	1	5	4	3	6	7
6	1	9	8	4	2	5	7	3
3	4	5	7	1	9	6	2	8
7	8	2	5	3	6	4	1	9

Expert

9	3	5	6	8	1	2	4	7
4	8	7	9	2	3	5	6	1
2	6	1	4	5	7	8	3	9
6	2	3	5	7	9	1	8	4
5	1	4	2	6	8	9	7	3
8	7	9	1	3	4	6	5	2
7	5	8	3	9	2	4	1	6
3	4	2	8	1	6	7	9	5
1	9	6	7	4	5	3	2	8

Abdelghani Azzi, directeur du contrôle des produits alimentaires à l'ONSSA

Les mesures sanitaires édictées doivent être respectées lors de l'immolation rituelle de l'Aïd

Entretien

À l'approche de l'Aïd Al Adha, le directeur du contrôle des produits alimentaires à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA), Abdelghani Azzi, revient, dans une interview à la chaîne M24 de l'agence de presse MAP, sur les mesures prises par l'Office pour assurer les conditions sanitaires nécessaires des animaux destinés au sacrifice, et s'arrête sur les opérations de contrôle et les normes à prendre en considération par le consommateur avant l'achat et l'immolation des têtes de bétail.



Quelles sont les mesures prises par l'ONSSA pour assurer les conditions de sécurité des bêtes du sacrifice ?

Dès janvier 2020, l'ONSSA a entamé l'opération d'enregistrement des fermes d'élevage et d'engraissement des ovins et caprins. Ainsi l'Office dispose d'une importante banque de données où il met régulièrement à jour les informations relatives aux éleveurs du cheptel.

En date du 22 avril, l'Office a entamé l'identification des têtes de bétail (ovins et caprins) destinés à l'abattage lors de l'Aïd Al Adha, avec la pose d'une boucle sur les oreilles de l'animal.

A ce jour, le nombre de fermes d'élevage et d'engraissement des ovins et caprins enregistré a atteint 242.000, tandis que le nombre de têtes de bétail contrôlées dépasse 7,2 millions et devrait atteindre les 8 millions à la veille de l'Aïd.

En quoi consiste l'opération de contrôle en matière de commercialisation des têtes

de bétail ?

En plus de l'identification et du contrôle qui se fait tout au long de l'année, l'ONSSA procède à une série de mesures à l'approche de l'Aïd Al Adha. Il s'agit du contrôle de l'alimentation du cheptel, de ses sources et des unités de production qui doivent être contrôlées et accréditées par l'Office. De plus, les matières premières utilisées et leurs modes de production sont soumises au contrôle durant la commercialisation, dans les unités de stockage et dans les points de vente, en plus du contrôle, via le prélèvement d'échantillons, des aliments du cheptel chez les éleveurs, avant de prendre des mesures strictes en cas de contrevention.

Quels sont les critères que le consommateur doit respecter à l'achat de la bête du sacrifice ?

Le consommateur doit s'assurer que la bête ne souffre pas d'écoulement nasal ou anal, de rougeur excessive des yeux, de fièvre au niveau des oreilles ou de ballonnements, notamment du flanc gauche ou des pattes avant.

Le consommateur doit également s'assurer des conditions de sécurité et de sûreté de l'endroit au sein duquel il compte garder la bête. Concernant les familles qui gardent leurs moutons dans un seul et même espace, il leur faut respecter les mesures sanitaires relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19.

Quelles sont les conditions sanitaires au moment et après l'immolation ?

Le corps et les habits de la personne qui va se charger de l'opération du sacrifice doivent être propres. La personne doit respecter les mesures sanitaires de lutte contre la propagation du virus (port du masque et utilisation de solutions hydro-alcooliques). Les outils et ustensiles utilisés doivent être désinfectés, alors que l'opération d'écorchage doit se faire aussitôt l'abattage terminé. Il faut également prêter attention à la teinte de la carcasse, dont la couleur naturelle est le rose clair ou foncé. Si la carcasse est rouge foncé ou jaunâtre, il faudra alerter

les services vétérinaires assurant la permanence de la journée de l'Aïd.

Quelle procédure suivre dans le cas où la bête ne répond pas aux mesures sanitaires ?

Le bureau de l'ONSSA dispose d'une "banque d'informations" qui comprend toutes les données concernant les éleveurs dont les troupeaux ont été identifiés. Le bureau remet aux éleveurs un guide dans lequel ils insèrent les informations et numéros relatifs aux bêtes vendues, ce qui permet à l'ONSSA de tracer l'éleveur initial du troupeau.

Aussi et au moment de l'achat, le consommateur doit choisir une bête "identifiée". Cette identification consiste en une boucle plastifiée de couleur jaune, comportant un numéro de série unique sous forme de tête de mouton avec la mention "Aïd Al Adha" et une étoile à cinq branches en référence au drapeau national. Cette boucle constitue le lien de communication entre l'éleveur, le consommateur et les services de l'ONSSA.

SOCIETE BRIMAKH SHOP SARL AU
 Constitution
 1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 15 Juin 2020, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « STE BRIMAKH SHOP » SARL AU, Objet : MARCHAND DE PRODUITS COSMETIQUES, SIEGE SOCIAL: 96 BD ANFA ETG 9 N°91 RES LE PRINTEMPS-CASABLANCA- Durée: 99 années CAPITAL SOCIAL: le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mme. BTISSAM TAOUSSI RAHHALI à 1000 Parts, GERANCE : Mme. BTISSAM TAOUSSI RAHHALI est nommée en qualité de gérante pour une durée non limitée, La société sera valablement engagée par la seule signature de Mme. BTISSAM TAOUSSI RAHHALI.
 -Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 23 Juin 2020 sous le numéro de registre de commerce n°463297.

N° 5564/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE DE SKHIRATE-TEMARA
 CONSEIL PREFECTORAL
 Avis d'appel d'offres ouvert sur offres des prix

N° 02/2020
 Le 12/08/2020 à 11 heures il sera procédé au siège du Conseil Préfectoral à la Préfecture de SKHIRATE-TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE KRIFLA RELIANT LA RP401 ET DOUAR KRIFLA A LA COMMUNE D'OUM AZZA »
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires financières et du patrimoine, relevant du Conseil Préfectoral de Skhirate - Témara. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHS (Vingt mille dirhams).
 L'estimation est fixée à la somme de : 1.527.320,04 DHS (Un million cinq cent vingt sept mille trois cent vingt dirhams et quatre Centimes).
 Le contenu ainsi que la présentation et la remise des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08/04/2013 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 * soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du conseil préfectoral
 * Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au service précité
 * soit les envoyer par envoi électronique via le portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.
 * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5565/PA

FiduExpress
 Cabinet de Travaux
 Comptables, Juridiques
 & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 29/06/2020 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination: KRLM TRANS SARL
 Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIYA.
 Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI
 Capital Social : 100 000,00 DHS,
 Gérance : M. LEKNIDRI MHAMED ET M.RIZKI KHALID
 Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammédia le 13/07/2020 sous les N°699 et 25641
 N° 5566/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 SECRETARIAT GENERAL
 D.B.M

AVIS RECTIFICATIF D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° : 25 /2020/B.G/PAZ

Il est porté à l'avis du public que la date d'ouverture des plis concernant l'appel d'offre n°:25/2020/B.G/PAZ relatif à : **Achat de matériel Informatique pour les services du Secrétariat Général de la Province d'Azilal, qui a été Publié au journal libération n°: 9053 du 29 Juin 2020 est reportée au 28 Juillet 2020 à 11 heures et que la date de dépôts des catalogues est au plus tard le : 27 Juillet 2020 à 16 heures 30 minutes.**

N° 5591/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE LA CULTURE,
 DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
 COMPLEXE SPORTIF MOHAMED V DE CASABLANCA
 ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA



المملكة المغربية
 وزارة الثقافة والشباب والرياضة
 قطاع الشباب والرياضة
 المركب الرياضي محمد الخامس بالدار البيضاء
 والقاعدة البحرية بالمحمدية

AVIS D' APPEL D'OFFRE OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Le lundi 10 aout 2020 à 10 Heures ;il sera procédé, dans le bureau du directeur du complexe sportif Mohammed V et base nautique de Mohammédia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix suivant :

N° de l'A.O	Objet de l'A.O	Caution Provisoire en DH	Estimations en DH
01/2020	LA CONCESSION DE L'EXPLOITATION D'UNE BUVETTE.	Lot unique : 5.000,00	60 000.00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés Au le bureau du directeur du complexe sportif Mohammed V et base nautique de Mohammédia, „Rue kaid al achtar maarif Casablanca

ou téléchargés du site Du complexe www.complexemedv.ma .

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au le bureau du directeur du complexe sportif Mohammed V et base nautique de Mohammédia ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation .

N° 5562/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL JADIDA
 SECRETARIAT GENERAL
 D.A.A/S.B.M

Avis Modificatif
 de l'A.O.O N° 19/2020/INDH

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°19/2020/INDH relatif à l'Acquisition des manuels et des cahiers scolaires dans le cadre « un million cartables » pour l'année scolaire 2020-2021 à la province d'El Jadida: Lycée collégial au district pédagogique de Sidi Smail et d'El Jadida (Communes territoriales : Od Frej, Od hamdana, Od Sidi Ali Ben Youssef, Boulaouane, Zaoui Saiss, Sidi Smail, Mettough, Mogress et My Abdellah) que l'estimation devient (1.530.551,90 dhs) un million cinq cent trente mille cinq cent cinquante et un dirhams et 90 cts.

Le reste sans changement.

N° 5560/PA

Royaume du Maroc
Ministre de l'intérieur
Wilaya Région guelmim -
Oued Noun.
Province de Guelmim
Commune Taliouine Assaka

AVIS RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°01 /2020

Suite à l'avis d appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :01/2020 : Travaux d'assainissement liquide du centre de la Commune de Taliouine –Assaka province guelmim parue au journal **Libération** en date du : 14/07/2020.

La séance ouverture des plis prévue initialement le **05 AOUT 2020 à 11 heures**, a été reportée au **12 AOUT 2020 à 11 heures**.

N° 5561/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT , DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/2020

Le 13/08/2020 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux de Mme la Directrice Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Plan de campagne 2020-Travaux de revêtement superficiel de la RP3311 du PK0+000 au PK 7+300 et de la RP3304 du PK0+000 au PK4+767 –Province de Benslimane .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSLIMANE ,il peut également être téré charger à partir du portail des marchés de l'Etat et a partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(18.000,00) dix huit mille dirhams.**
 L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(1.346.899,20)Un million trois cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams et vingt centimes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mme la DPETLE de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	qualification	classe
B	B5	4

N° 5563/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 23/2020/BP

Le **12/08/2020 à 11 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Tabadlité à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Cinquante Quatre Mille Neuf Cent Dirhams (2 754 900,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8 du règlement de consultation.**

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B4 ; B5 et B6

N° 5567/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 24/2020/BP

Le **12/08/2020 à 12 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Rettaha à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Quarante et Un Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dirhams (2 741 580,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8 du règlement de consultation.**

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B4 ; B5 et B6

N° 5568/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 26/2020/BP

Le **13/08/2020 à 12 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Ajellab à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Sept Cent Trente Deux Mille Cent Soixante Dirhams (2 732 160,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8 du règlement de consultation.**

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B4 ; B5 et B6

N° 5570/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER DE L'INTERIEURE
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 25/2020/BP

Le **13/08/2020 à 11 h 00mn**, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Mise à niveau de la ville d'Azrou : Travaux d'aménagement du quartier Mcharmou et Ait Hammou Ouhmad à la ville d'Azrou « Province d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante Mille Dirhams (50 000.00 Dhs)**
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux Million Quatre Cent Quarante Mille Cinq Cent Trente Dirhams (2 440 530,00 Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au **service des marchés** du Conseil Provincial d'Ifrane.
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 8 du règlement de consultation.**

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION
B	4	B1 ; B4 ; B5 et B6

N° 5569/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 22/2020/BP

Le 12/08/2020 à 10 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Mise à niveau de la ville d'Ifrane : Fourniture des Equipements Hydraulique pour l'Arrosage des Espaces Verts de La Ville d'Ifrane "Province d'Ifrane"

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000.00 Dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Trente Huit Mille Dirhams (438 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil Provincial d'Ifrane.

-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5571/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
CONSEIL PROVINCIAL
D'IFRANE
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 27/2020/BP

Le 11/08/2020 à 11h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat des équipements médicaux destinés aux services de santé relevant de la Province d'Ifrane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Trente Sept Mille Six Cent Dirhams (837 600,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane avant le 10/08/2020 à 11h 00mn (heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5572/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
KHOURIBGA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 26/2020/
DPETLE/Khouribga

Le 16/09/2020 à 11h 00 mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Objet : Contrôle extérieur topographique des Travaux de construction de la piste non classée reliant la CR Ait Ammar -RP3504 au PK 5+600 et Farah du PK 0+000 au PK 4+386
 - Province de Khouribga -

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'eau de KHOURIBGA (Bureau des marchés).

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mipnet.gov.ma
 - Le cautionnement provisoire est de : Cinq cent cinquante dirhams (550.00 dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 38 856.00 dhs (Trente Huit Mille Huit Cent Cinquante Six dhs 00 cts TTC)

-Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Equipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 5573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
DAR BOUAZZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020
(Séance publique)

Le Jeudi 13 Août 2020 à 11h, il sera procédé au siège de la Commune de Dar Bouazza à l'ouverture des plis afférent à l'appel d'offres sur offre de prix ouvert relatif à l'achat de matériel d'entretien.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Commune Dar Bouazza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.000,00 DHS (TRENTE-CINQ MILLE DH).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage : 1.781.004,00 DHS TTC (UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT-UN MILLE ET QUATRE DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les échantillons, prospectus, notices ou autre document technique exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du service des marchés de cette commune avant le Jeudi 13 Août 2020 à 16h30min (comme

heure limite pour le dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autre document technique).

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

N° 5574/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE
DE ZEMAMRA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET
MATERIEL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 14/2020/CZ

Le Lundi 10/08/2020 à 10H30, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 14/2020/CZ ayant pour

objet: Vente des lots n° : A6-A10-A12-A28 se situant derrière les lots donnant sur la Route Régionale N°202 sis à la zone industrielle de la ville de Zemamra (2ème catégorie).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de : Trente mille Dirhams,00 Cts (30 000,00 DH).
 L'estimation du coût (prix d'ouverture) pour le lot est fixée à la somme suivante : Deux mille cinq cent Dirhams, par mètre carré (2500,00 DH / m2).

Le concurrent retenu doit payer un montant supplémentaire de 10% de son offre comme frais de publi-

cité et de vente (Section 12 du cahier de charge).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges et ses annexes n° 01 et n° 02.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N.B : Pour consulter le plan du lotissement ou visiter les lots objet de l'appel d'offre, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N° 5575/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 25/2020/DPETLE/Khouribga

Le 16/09/2020 à 10h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Fourniture de panneaux de Signalisation Verticale pour le réseau routier relevant de la DPETLE de Khouribga (PC 2020).-Province de Khouribga.-

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Equipelement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mipnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : 1 750.00 dhs (Mille Sept Cent Cinquante dhs)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est: 114 960.00 dhs (Cent Quatorze Mille Neuf Cent Soixante dhs Zero cts TTC)

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Equipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : **www.marchespublics.gov.ma**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► Pour Les concurrents installés au Maroc :

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
X: Signalisation et équipement de	3	(X2) : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité

► Pour Les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5576/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER RACHACH AMENAGEMENT "S.A.R.L.AU"

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 25/06/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: RACHACH AMENAGEMENT "S.A.R.L.AU"

OBJET : ENTREPRENEUR DE PEINTURE EN BATIMENTS, DECORATION

LE SIEGE : CASABLANCA, 217 BD BRAHIM ROUDANI

PROLONGE 1ER ETG N°3

CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune...

Mr KHALID RACHACH... 100,00 Parts

Soit un total de 100,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr KHALID RACHACH.

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

RC N°464853.

Pour extrait et mention

N° 5578/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ICHBOURA PLANTES "S.A.R.L.AU"

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 06/07/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: ICHBOURA PLANTES "S.A.R.L.AU"

OBJET : ENTREPRENEUR DE LA PLANTATION OU DE L'ENTRETIEN DES PARCS, JARDINS, AVENUES, ETC

LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI

PROLONGE 1ER ETG N°3.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.

Mr ABDELLAH ID LHAJ... 1000,00 Parts

Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr ABDELLAH ID LHAJ

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.

RC N°465621.

Pour extrait et mention

N° 5579/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 18/8/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux du secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle AitAbdelmoulaAbdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

• 13/2020/FDR A 10 H

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FONDATIONS DE FONCTIONNEMENTS DE

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 13/08/2020 Il sera procédé dans les bureaux de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle AitAbdelmoulaAbdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix. Pour :

• 16/2020/INDH A11 h:00: LOT N° 1 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle El Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 912 944.40 DHS (Neuf Cent Douze Mille Neuf Cent Quarante Quatre dhs Quarante CTS).

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.

-soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5580/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL D.B.M. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 13/08/2020 Il sera procédé dans les bureaux de la Province d'El Kelaa des Sraghna. (Salle AitAbdelmoulaAbdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix. Pour :

• 16/2020/INDH A11 h:00: LOT N° 1 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle El Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De :1 412 427.60Dhs (Un Million Quatre Cent Douze Mille Quatre Cent Vingt-Sept Dhs et Soixante Cts.).

LOT N° 2 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle El Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De : 1 332 820.96Dhs (Un Million Trois Cent Trente-Deux Mille Huit Cent Vingt Dhs et Quatre-vingt Seize Cts.).

LOT N° 3 :

-Achat et livraison de four-

nitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle el Attaouia relevant de la province el Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De : 1 207 620.59Dhs (Un Million Deux Cent Sept Mille Six Cent Vingt Dhs et Cinquante-Neuf Cts.).

LOT N° 4 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle As-sahrij-Senhaja relevant de la province el Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De : 1 098 672.78Dhs (Un Million Quatre-vingt Dix-huit Mille Six Cent Soixante Douze Dhs et Soixante-Dix-huit Cts.).

LOT N° 5 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des écoles primaires du monde rural du cercle Tamellalet et du monde urbain à la commune territoriale Tamellalet et à la commune territoriale Sidi Rahal relevant de la province el Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De : 999 309.19Dhs (Neuf Cent Quatre-vingt Dix-neuf Mille Trois Cent Neuf Dhs et Dix-neuf Cts.).

LOT N° 8 :

-Achat et livraison de fournitures et livres scolaires dans le cadre de l'initiative royale un million de cartables pour le compte des lycées collégiaux du monde rural aux cercles El Ke-

laaBni Amer et El KelaaAhlLghaba relevant de la province el Kelaa des Sraghna.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme De : 979 527.89Dhs (Neuf Cent Soixante Dix-neuf Mille Cinq Cent Vingt-Sept Dhs et Quatre-vingt-Neuf Cts).

- Les échantillons, exigés par les dossiers d'appel d'offres doivent être déposés au secrétariat général de la Province d'El Kelaa des Sraghna au plus tard le : 12/08/2020 A 11:00 H.

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.

-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province El Kelaa des Sraghna.

- Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6Du règlement de consultation.

N° 5581/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA CERCLE AIT DAUD CAIDAT DE BIZDAD COMMUNE EZZAOUIE					
PLANNING DE L'EXECUTION DU PROGRAMME PREVISIONNEL ANNEE BUDGETAIRE :2020					
Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période de lancement	Coordonnées de service concerné	Marchés réservés aux PME
TRAVAUX					
Construction de clôture de cimetières relevant des douars : Tagadirte, Tikhfiste, Lalla Hafsa et Icharmoune	douars : Tagadirte, Tikhfiste, Lalla Hafsa et Icharmoune	Appel d'offre ouvert	2eme semestre	Service Marchés C.T EZZAOUIE Province d'Essaouira	OUI
Aménagement de la piste reliant Tagadirte et Imahalen	Douar Tagadirte		2eme semestre		OUI
Electrification des foyers et pose des poteaux électriques	Commune EZZAOUIE		2eme semestre		OUI
construction d'un château au douar Ait Elhadaji	douar Ait Elhadaji		3eme semestre		OUI
installation des équipements d'internet par satellite	Siège commune	BC	3eme semestre		OUI
SERVICES					
Assistance technique et suivi des travaux	Commune EZZAOUIE	BC	2eme semestre	Service technique	OUI
Etudes techniques	Commune EZZAOUIE	BC	3eme semestre		OUI
FURNITURES					
Achat d'un ordinateur portable et l'appareil de présentation numérique	Siège commune	BC	2eme semestre	Service Marchés CT EZZAOUIE	OUI
Achat de photocopieuse	Siège commune	BC	2eme semestre		OUI
Achat de moyens de pompage pour puits Ait Ben Amer	Douar Ait Ben Amer	BC	3eme semestre		OUI
Achat de matériel de pavoisement	Siège commune	BC	4eme semestre		OUI

N° 5577/PA

MIDNIGHT PRODUCTION SARLAU
 Constitution
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 Juin 2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : "MID-NIGHT PRODUCTION"
- Objet : PRODUCTION AUDIO VISUEL ET REPORTAGE.
- Forme juridique: SARLAU.
- Siège social : 96 BD ANFA ETAGE 9 APPT 91 Casablanca.
- Capital social : Cent Mille (100.000,00) dirhams, divisé en Mille (1.000) parts sociales de cent (100,00) attribuées à M. Jawad KASSAR, CIN BK339446.
- Durée : 99 ans.
- Gérance : est confiée pour une durée illimitée à M. Jawad KASSAR (BK339446). Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 14 Juillet 2020 sous le n° 739419.

N° 5582/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de la Santé
 DELEGATION
 NOUACEUR
 CHP NOUACEUR
 HOPITAL MOULAY
 EL HASSAN
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT

N°05/2020
 Le 11/ 08 /2020 à 10 Heures. Il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Nouaceur (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :L'HYGIENE ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'HÔPITAL LE PRINCE HÉRITIER MLY EL HASSAN – CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR. COMMUNE DAR BOUAZZA CASABLANCA. LOT UNIQUE
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier provincial de Nouaceur, (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat :www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000,00 DHS (Vingt mille DHS).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent quarante-cinq dirhams et soixante centimes TTC. (740745,6 Dhs TT)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Journada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Nouaceur. (Hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs dossiers par voies électroniques via le portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Il est prévu une visite des lieux le 28/07 /2020 à 10 Heures
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

N° 5583/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de la Santé
 DELEGATION
 NOUACEUR
 CHP NOUACEUR
 HOPITAL MOULAY
 EL HASSAN
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 SEANCE PUBLIQUE

N° 06/2020
 Le 12 /08 /2020 à 10 Heures. Il sera procédé dans la salle des réunions du centre hospitalier provincial de Nouaceur (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : préparation et fourniture des repas aux malades et aux personnels de garde du Centre Hospitalier Provincial Nouaceur. Commune Urbaine Dar Bouazza Casablanca. LOT UNIQUE
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier provincial de Nouaceur, (hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.
 Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10 000,00dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 Minimum :206250,00 DH TTC (DEUX CENT SIX MILLEDEUX CENT CINQUANTE DH TTC)
 Maximum : 412500,00 DH TTC (QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENT DH TTC)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Nouaceur. (Hôpital Moulay El Hassan), Commune Dar Bouazza -Casablanca.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics conformément

N° 5584/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Benslimane
 Cercle de Benslimane
 Caïdat de Ziaida
 Commune Ziaida

Avis d'appel d'offre ouvert N° 02/2020
 Le 21/07/2020 à 10h00, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Ziaida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
 - Travaux d'aménagement de la piste reliant douar Laarfa (Maison Arfi Mohammed) et douar Ouled Wahab (Mosquée Ouled Wahab) dans le cadre de l'ILDH.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune Ziaida gratuitement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 DHS (Dix mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à 445.440,00 DHS (Quatre cent quarante cinq mille quatre cent quarante dirhams 00 cts).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
 - soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la commune Ziaida;
 - soit les déposer contre récépissé au bureau précité;
 - soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 5585/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Benslimane
 Cercle de Benslimane
 Caïdat de Ziaida
 Commune Ziaida
 Avis d'appel d'offre ouvert N° 03/2020
 Le 21/07/2020 à 12h00, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Ziaida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
 - Travaux de construction des abris au bord des routes provinciales de la commune dans le cadre de l'ILDH.
 Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du service technique de la Commune Ziaida gratuitement, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: (www.marchespublics.gov.ma).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 DHS (Huit mille dirhams).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à 273.834,00 DHS (Deux cent soixante treize mille huit cent trente quatre dirhams 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent:
 - soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la commune Ziaida;
 - soit les déposer contre récépissé au bureau précité;
 - soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 5586/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE FQUIH
 BEN SALAH
 CAIDAT OULED ZMAM
 COMMUNE
 OULED ZMAM
 Avis d'appel d'offres ouvert

N° : 01 /2020
 Le 13/08/ 2020 à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de Construction d'un Préau au Chef lieu de la Commune Ouled Zmam, Province Fquih Ben Salah.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune Ouled Zmam, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics (WWW.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de VINGT Mille Dirhams (20.000,00 Dhs)
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent Quatre-Vingt Dix -Neuf Mille NEUF CENT Vingt Dirhams, 00 Cts (499.920,00 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux Marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs offres par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
 - Soit déposer, contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.m
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
 N° 5587/PA

SOCIETE
 «RISE IN VALLEY»
 RC N° : 645 à AZROU
 L'assemblée générale extraordinaire en date du 18/06/2020 de la Société «RISE IN VALLEY» a décidé:
 • L'approbation de la cession de la totalité des parts de Mr TOUIL AZIZ au profit de Melle IMANE TOUIL.
 • La démission de Mr TOUIL AZIZ de ses fonctions de gérant et la désignation de Melle IMANE TOUIL nouvelle gérante de la société RISE IN VALLEY.
 • La modification des articles 06-7 et 17 des statuts.
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance d'AZROU le 14/07/2020 sous le numéro 645.
 Pour extrait et mention
 N° 5588/PA

SOCIETE
 «RISE IN VALLEY»
 RC N° : 645 à AZROU
 TRANSFERT DE SEIGE SOCIAL
 L'assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2020 de la Société «RISE IN VALLEY» a décidé:
 - Le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante : IDEMRAN BENSIMMIM CR BENSIMMIM PROVINCE IFRANE
 Précédemment établi à: N°6 AIT LAHCEN OU BRAHIM RIBAA TIZGUITE IFRANE.
 - La modification de l'article 04 des Statuts.
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance d'AZROU le 14/07/2020 sous le numéro 645.
 Pour extrait et mention
 N° 5589/PA



Société de développement local
 « CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS RECTIFICATIF N°1

De l'appel d'offre ouvert sur offre de prix N° AO/CB/02/2020 Relatif aux prestations d'exploitation de la décharge contrôlée de Casablanca

La société Casablanca Baïa porte à la connaissance des concurrents et du grand public que les modifications suivantes sont apportées à l'appel d'offre N° AO/CB/02/2020 publié le 10 juillet 2020 dans les journaux Libération N° 9063 et AL ITTIHAD ELCHTIRAKI N°12587 :

1. La date d'ouverture des plis prévue initialement le 10/08/2020 à 11 h aura lieu le 24/08/2020 à 11 h;
2. La visite des lieux prévue initialement le 20 juillet 2020 à 11 h aura lieu le 27 juillet 2020 à 11 h;
3. Ajout d'un article concernant la préférence nationale dans le règlement de consultation (article 15-bis) ;

Le dossier d'appel d'offres qui englobe toutes les rectifications est téléchargeable sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et est disponible dans le bureau d'ordre de la société Casablanca Baïa à l'adresse ci-dessous :

14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130), Casablanca

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
 La société CASABLANCA BAÏA
 Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
 casabaia@casabaia.ma

N° 5590/PA

EVA FISH – SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/06/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EVA FISH - S.A.R.L.
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée
Objet :

- La création, l'exploitation d'une ferme industrielle aquaculture ;
- L'achat, la vente, le stockage, le dépôt, la conservation et le transport de tous produits de mer ;
- Le négoce international des produits de la pêche.
- Commerce de gros de poissons, céphalopodes, crustacés et mollusques ;
- Congélation, surgélation, et transformation de tous produits de mer.
- La pêche et l'industrie de la pêche maritime côtière et hauturière sous toutes les formes.
- Export des poissons ;

Siège Social : Rue 7 N°5 Etage 2 Apt 4 Saada Sidi Bernoussi, Casablanca.
DURÉE : 99 ans.
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :
- 999 Parts attribuées à Mr. CHAHIR ALAAEDDINE.
- 1 Part attribuées à Mme. ECHABABI SOUMIA.
Gérance et Signature: M. CHAHIR ALAAEDDINE.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 16/07/2020 Sous le N° 739779. RC N° 465917.
N° 5595/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA CERCLE DE SIDI SMAÏL CAÏDAT D'OULED HAMDANE C.T CHAIBATE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020/Chaibate
Le 18/08/2020 à 10 Heures. Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la C.T CHAIBATE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux d'aménagement des pistes reliant :

- Douar CHBANATE et douar LISSASFA ;
- Douar BERKAOUA et douar DRAOUIYINE ;
- RP3443 et douar LAABIDATE à la C.T CHAIBATE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune CHAIBATE et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics d'Etat : www.marches-publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE CINQ MILLE DIRHAMS (35 000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT DIRHAMS (883 938,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°

2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune CHAIBATE ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des marchés publics www.marches-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
N° 5596/PA

STE GENIE CABLES EL GHARB S.A.R.L
R.C 19665 - Oujda
DISSOLUTION ANTICIPÉE NOMINATION DE LIQUIDATEUR
Aux termes de AGE du 30 Octobre 2019 les associés de la société à responsabilité limitée dénommée GENIE CABLES EL GHARB S.A.R.L ont décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus Monsieur Mr EL KHALDI MOSTAFA, le siège de la liquidation est fixé à Oujda, Bd Mohamed V Résidence Safae 2ème Etage App. N°4. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Oujda, le 15 Juillet 2020 sous le numéro 1432.
N° 5597/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99
STE * SKOUKD TRANS * S.A.R.L.A.U
Constitution
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/07/2020, enregistré le 07/07/2020 il a été établis les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société « SKOUKD TRANS » S.A.R.L.A.U
- Objet : la société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger tant pour elle même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :
- Entrepreneur de Transport de Marchandises National et International
- L'acquisition, la location et l'exploitation de tout matériel, équipement agrément et autorisation de transport.
- L'entretien et la réparation de tout matériel de transport.
- Prestation de tous services.
- Siège Social : 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA
- Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.
- Capital Social : Le capital social de la société est fixé à

CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1.000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr BELHAIMEUR AZIZ ... 1.000 Parts
- La Gérance : La société est administrée et gérée par la Gérant Unique.
- Mr BELHAIMEUR AZIZ, Marocaine, Titulaire de la C.I.N N° BE691717 et demeurant à : ANASSI, GR 9, ENT 8, N° 87, BERNOUSSI, CASABLANCA
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, Le 16/07/2020 Sous N° 739793 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 465.947 13/07/2009 POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 5598/PA

CONSTITUTION
Dénomination: Sté «ARCO CAR»
Activité: Location de Voitures.
Adresse: Bd Abdellah Echefchawni Imm 7, N°4 Oujda.
Capital Social: 100.000,00 Dhs.
Gérant Unique: Mr RGUIG Abdessalam CIN n° F428606.
R.C: 39165 Tribunal de Commerce Oujda.
N° 5599/PA

NAJIDMAT IMMOBILIERE SARL AU CAPITAL DE 1.000.000,00 dhs
SIEGE SOCIAL: 17, RUE IBNOU SABADIH BOURGOGNE CASABLANCA
RC 170133 – IF 1003697
AVIS DE CONVOCATION
Les associés de la société « NAJIDMAT IMMOBILIERE » SARL, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 30/07/2010 à 8 heure du matin, au siège social.
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice 2019 ;
2. Approbation du bilan et des comptes jusqu'au 31/12/2019
3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
4. Questions diverses.

La cogérante
Mme Najat MATAZ
N° 5600/PA

Agence Marocaine de développement de la logistique (AMDL) Avis de la Consultation Architecturale
N° : 07/2020
Le 11 / 08 / 2020 à 11h Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine de développement de la logistique (AMDL) à l'ouverture des plis des architectes de la consultation architecturale relative au projet d'aménagement (lotissement) de la première tranche de la zone logistique de Zaïda dans la Province de Midelt.
Le dossier de la consultation architecturale peut être

retiré auprès du département des ressources humaines et des affaires générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis 11, Rue Al Kayraouane (angle avenue d'Alger), Hassan – Rabat, comme il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics. Le plan de délimitation du projet, est à télécharger site web www.marches-publics.gov.ma.
L'estimation maximale (HT) des travaux d'aménagement globaux (VRD) in-site de la première tranche de la zone logistique de Zaïda 18 000 000,00 DH HT (Dix-Huit millions Dirhams Hors Taxes).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.
Les architectes peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du département des ressources humaines et affaires générales de l'AMDL sis 11, Rue Al Kayraouane (angle avenue d'Alger), Hassan – Rabat ;
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marches-publics.gov.ma ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation architecturale.
N° 5601/PA

"R.M PARTNERS" SARL A.U
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 09/07/2020 il a été constitué une sarl a.u, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation
Siège Social: 67 Rue Aziz Bellal 2ème Etage N°3 Maarif Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr MOHAMMED FINES 1000 parts.
Gérance: Mr LAHOUCINE AMSDAR est nommé gérant unique pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 739596 en date du 15/07/2020 et immatriculé sous le numéro 465737.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 5602/PA

« BENHAMOU STUDIO » S.A.R.L.A.U SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : Chez WESTARTUP - BD MASSIRA RUE 6 OCTOBRE N°6 ETG 3 APPT 3 20100 – Casablanca
CONSTITUTION DE SOCIETE
Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 30/06/2020, il a été formé une société à responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- * DÉNOMINATION: « BENHAMOU STUDIO » S.A.R.L.A.U
- * OBJET : La société a pour

objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger:

- Architecture intérieure, Décoration et Aménagement
- La prise de participation sous forme quelconque de toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités et pouvant favoriser le développement des affaires de la société.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Chez WESTARTUP-BD MASSIRA RUE 6 OCTOBRE N°6 ETG 3 APPT 3 20100 - Casablanca.
L'associé unique effectue l'apport en numéraire, à savoir :

- Monsieur Youssef BENHAMOU : 10 000,00 DHS

Soit au total la somme de dix mille dirhams 10 000,00 DHS
DURÉE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.
ANNEE SOCIALE : Du 1 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.
GERANCE: - Monsieur Youssef BENHAMOU. La société sera engagée par sa seule signature.
BENEFICÉS : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.
DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 15/07/2020 sous le n°739717
POUR EXTRAIT ET MENTION
Le gérant
N° 5603/PA

<p>ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI IFNI CERCLE DE LAKHSSAS CAÏDAT TIGHIRT COMMUNE TIGHIRT</p>		<p>المملكة المغربية وزارة الداخلية إقليم سبدي الفني دائرة الاخصاص قيادة تڨيرت جماعة تڨيرت</p>
--	---	---

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 03/09/2020, il sera procédé dans le bureau du Président du Conseil Communal de Tighirt à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

- Travaux de réparation et restauration d'un mur historique au centre de la commune de Tighirt, Caïdat de Tighirt, cercle de Lakhssas, province de Sidi Ifni.
- Travaux d'aménagement du chemin menant au douar Afa Inffass, Commune de Tighirt, Caïdat de Tighirt, Cercle de Lakhssas, Province de Sidi Ifni.

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service technique à la commune de Tighirt, ils peuvent également être téléchargés à partir du Portail des Marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

N° d'appel d'offres	Objet du marché	Le cautionnement provisoire	L'estimation du coût des travaux	Jour d'ouverture des plis	Heure d'ouverture des plis
01/2020/B.C/ Tighirt	Travaux de réparation et restauration d'un mur historique au centre de la commune de Tighirt, Caïdat de Tighirt, cercle de Lakhssas, province de Sidi Ifni.	3.000,00 Dhs (Trois mille dhs)	120 795,00 Dhs (cent vingt mille sept cent quatre vingt quinze dirhams et 00 cts)	03/09/2020	11h00
02/2020/B.C/ Tighirt	Travaux d'aménagement du chemin menant au douar Afa Inffass, Commune de Tighirt, Caïdat de Tighirt, Cercle de Lakhssas, Province de Sidi Ifni.	4.000,00 Dhs (Quatre mille dhs)	142 788,00 Dhs (Cent quarante deux mille sept cent quatre vingt huit dhs et 00 cts)	03/09/2020	12h00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service technique à la commune de Tighirt.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique à la commune de Tighirt.
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5604/PA



Le kayak immobile, une invention marocaine en plein confinement



En dépit des mesures restrictives imposées lors du confinement sanitaire et la suspension des activités sportives en raison de la pandémie de coronavirus, les athlètes ont pu, grâce aux dernières technologies, poursuivre à domicile leurs entraînements et maintenir leur forme physique.

La pandémie a ainsi présenté une opportunité aux créateurs de démontrer leurs capacités d'innovation et de créativité et de fournir un certain nombre d'inventions et de productions scientifiques dans divers domaines notamment dans le sport qui a vu naître le kayak immobile permettant aux athlètes de rester en contact constant avec leur activité préférée.

Suite à l'annonce de la suspension de toutes les activités sportives notamment les sports nautiques, il a fallu trouver des moyens

pour maintenir les performances techniques et physiques des pratiquants de ce genre de disciplines durant cette situation sans précédent.

C'est ainsi que Housni Bensaïd, membre de la Fédération Royale marocaine de canoë-kayak, s'est penché sur la conception du kayak immobile, conscient de l'importance de cette invention dans un contexte marqué par une pandémie qui a paralysé l'ensemble des activités sportives.

Dans une déclaration à la MAP, M. Bensaïd a indiqué que l'idée d'inventer un kayak pour s'entraîner hors de l'eau a germé en 2017 avec l'aide du président de la Fédération Royale marocaine de canoë-kayak, El Mamoun Belabbas El Alaoui, l'objectif étant la poursuite des entraînements en cas de mauvaises conditions météorologiques pour effectuer des exercices dans l'eau.

L'invention n'a pas vu le jour en cette période mais a réapparu lors du confinement après la suspension des activités sportives et le report de l'ensemble des compétitions, a expliqué M. Bensaïd, notant que l'achèvement de ce projet est devenu urgent, d'autant plus que la reprise des activités demeure incertaine à la lumière de l'évolution de la crise sanitaire.

Le prototype du kayak immobile était très minimaliste, a souligné M. Bensaïd, notant que des modifications ont été apportées au fur et à mesure pour s'adapter aux nouvelles circonstances qui obligent l'athlète à effectuer son entraînement quotidien dans un espace spécifique, qui est souvent l'une des pièces de son domicile.

Le membre de la fédération a fait savoir que cette machine permet à l'athlète d'effectuer ses exercices techniques, y compris les

techniques d'aviron, les manœuvres et la rotation. Le modèle est équipé d'une caméra pour enregistrer la séance d'entraînement des pratiquants qui soumettent la vidéo aux cadres techniques afin d'évaluer et de corriger les erreurs techniques commises, a-t-il ajouté.

Cette machine, poursuit M. Bensaïd, permet également à l'athlète de maintenir la forme physique et le niveau de masse musculaire qui constitue un facteur déterminant dans la préparation aux événements majeurs.

Le membre fédéral a émis le souhait de commercialiser cette machine après avoir breveté son invention, et ce afin qu'elle puisse être largement généralisée à l'intérieur ou à l'extérieur du Maroc notamment dans certains pays africains où la pratique est très répandue.

Par Taoufik Saoulaji
(MAP)

Annulation du Festival des championnats arabes et de la Coupe de l'UA de cyclisme

L'Union arabe de cyclisme (UAC) a décidé d'annuler le Festival des championnats arabes organisé par la Fédération égyptienne de la discipline, ainsi que la Coupe de l'Union arabe prévue en Arabie Saoudite cette année.

Dans un communiqué, l'UAC a indiqué que ces reports ont été décidés lors de la réunion de son bureau exécutif en raison de la pandémie de coronavirus, et ce pour préserver la sécurité et la santé des coureurs dont la condition physique a été affectée par la suspension des activités sportives.

L'Union a souligné que la priorité sera donnée à l'organisation des tournois l'année prochaine par les fédérations hôtes cette saison, fait savoir le communiqué.

La même source a ajouté que le bureau exécutif de l'Union a décidé de remplacer

les championnats arabes annulés et reportés par des tournois virtuels et de continuer à organiser des formations et des programmes éducatifs à distance au profit des cadres.

Le bureau exécutif a également approuvé les propositions du secrétaire général de l'Union visant à créer un centre de formation des cadres, à encourager la construction de routes et pistes pour une meilleure pratique de la discipline et la formation de plusieurs équipes de bénévoles.

La réunion a également été l'occasion d'adopter toutes les recommandations soumises au bureau exécutif du premier forum des secrétaires généraux des fédérations nationales arabes de cyclisme, en particulier la recommandation relative à la charte pour le développement du cyclisme arabe.

Formation au diplôme CAF Pro au Complexe Mohammed VI de football

L'a Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a organisé en coordination avec la Direction technique nationale (DTN) une session de formation pour l'obtention du diplôme "CAF-Pro", et ce du 12 au 14 juillet au Complexe Mohammed VI de football de Maâmoura.

Initiée en partenariat avec la Confédération africaine de football (CAF) et encadrée par le Directeur technique national, Osian Roberts, cette session comportait des séminaires et des interventions au profit des entraîneurs candidats à l'obtention du diplôme CAF-Pro sur les techniques de communication, indique un communiqué de la

FRMF publié mercredi sur son site internet.

La session de formation, qui complète le programme de formation précédemment lancé par la DTN, a connu la participation en visioconférence d'entraîneurs étrangers notamment Roberto Martinez, entraîneur de la sélection belge, Patrick Vieira, entraîneur du club français de Nice ou encore Pep Lijnders, entraîneur adjoint du club anglais de Liverpool.

La formation comprend également des séances d'encadrement sur terrain avec la participation des jeunes joueurs des sélections nationales.

Le droit à cinq remplacements par match prolongé à la saison 2020/2021



Les équipes de football pourront continuer lors de la saison 2020/2021 à effectuer jusqu'à cinq changements par match, mesure mise en place à la suite de la pandémie de coronavirus, a annoncé mercredi l'International board (Ifab), garant des lois du jeu.

Cet amendement à la loi 3 du jeu avait été annoncé par l'Ifab début mai pour permettre aux effectifs de faire face à l'accumulation de matches pour boucler la saison 2019/2020 après des mois d'interruption.

L'Ifab a expliqué que la prolongation de cet amendement était due à la courte période entre la fin de la saison 2019/2020 et le début de la suivante, ainsi qu'au fait que la saison 2020/2021, qui débutera un mois plus tard que d'habitude, sera disputée sur une période plus courte qu'à l'ac-

coutumée.

Les organisateurs de chaque compétition auront la possibilité d'adopter cette limite de cinq changements ou de maintenir les trois remplacements traditionnellement autorisés.

Pour empêcher que le jeu ne soit perturbé, chaque équipe n'aura le droit de procéder à des remplacements qu'à trois occasions, ceux effectués à la pause n'étant quant à eux pas comptabilisés dans ce décompte.

Cette évolution dans les règles du jeu, bien qu'adoptée pour le bien-être des joueurs, est controversée, accusée d'avantager les plus grandes formations, aux effectifs souvent pléthoriques, et ainsi d'augmenter l'écart entre les clubs les plus riches et les autres.

Le patron du CIO se refuse à l'éventualité de JO à huis clos

Report des JOJ jusqu'en 2026

"Des Jeux olympiques à huis clos est clairement quelque chose dont nous ne voulons pas", a affirmé jeudi le chef du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, ajoutant que "de multiples scénarios" étaient à l'étude pour les JO de Tokyo-2020 reportés en 2021.

Si la sécurité est la principale préoccupation des organisateurs des Jeux olympiques de Tokyo, qui devaient commencer la semaine prochaine mais ont été reportés d'un an en raison de la pandémie de Covid-19, M. Bach a clairement fait part de sa réticence à organiser les Jeux dans des stades vides, pratique désormais courante dans le sport.

"Des Jeux olympiques à huis clos est clairement quelque chose dont nous ne voulons pas", a-t-il déclaré à la presse lors d'une conférence vidéo. "Nous travaillons donc pour des Jeux olympiques qui, d'une part, sauvegardent la santé de tous les participants et, d'autre part, reflètent

l'esprit olympique".

Thomas Bach et le Premier ministre japonais Shinzo Abe ont tous deux averti qu'il serait difficile de reporter les Jeux au-delà de 2021, évoquant le scénario cauchemardesque des premiers Jeux olympiques à être reportés en temps de paix.

"La première priorité est la sécurité de tous les participants", a déclaré M. Bach. "C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur de multiples scénarios d'organisation des Jeux en fonction de la situation sanitaire dont nous ne savons pas comment elle sera dans un an".

Mercredi, Tokyo s'est placée en alerte "rouge" au coronavirus, son plus haut niveau d'alerte après une résurgence des cas dans la capitale japonaise de 14 millions d'habitants insérée dans une mégapole de quelque 37 millions.

Par ailleurs, le Sénégal et le comité international olympique ont décidé, d'un commun accord, de reporter, à 2026, les Jeux olympiques de la jeunesse initialement prévus à Dakar en 2022,

rapporte mercredi le CIO sur son site officiel.

L'accord a été approuvé, ce jour, par la commission exécutive du CIO et sera soumis, pour ratification, à la session du CIO ce vendredi 17 juillet 2020, précise la même source.

"La proposition du président Macky Sall a en effet été favorablement accueillie par Thomas Bach, président du CIO, à l'issue d'échanges approfondis sur le sujet. Ce report répond à l'exigence de responsabilité et au souci d'efficacité que commandent les circonstances actuelles", écrit l'instance olympique.

Dans un communiqué, la même source souligne que "le report de Dakar 2022 permet au CIO, aux Comités nationaux olympiques (CNO) et aux Fédérations Internationales (FI) de mieux planifier leurs activités, fortement affectées par le report des Jeux olympiques de Tokyo 2020, les reports ultérieurs des grandes compétitions sportives internationales ainsi que les conséquences opérationnelles et financières de la crise sanitaire mondiale".

Cité dans le communiqué, le président du CIO Thomas Bach a déclaré que "cet accord conclu à l'amiable est le reflet de la confiance mutuelle entre le Sénégal et le CIO. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements au président Macky Sall, grand ami et partisan du Mouvement olympique, pour cette relation exceptionnelle, de confiance et de qualité".

"Pour toutes ces raisons, je suis certain qu'ensemble, nous organiserons de brillants Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar 2026 pour le Sénégal, l'ensemble du continent africain et tous les jeunes athlètes du monde", a-t-il ajouté.

De son côté, le chef de l'Etat sénégalais a réitéré au CIO son soutien sans réserve à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse, reportés à 2026, disant saisir l'occasion pour renouveler sa confiance à la commission exécutive et saluer l'engagement de ses équipes, aux côtés du Sénégal, « pour faire de Dakar 2026, première manifestation olympique en Afrique, une réussite qui reste dans les mémoires ».



Mondial 2022 : Le match d'ouverture le 21 novembre

Le match d'ouverture de la Coupe du monde 2022, disputée du 21 novembre au 18 décembre au Qatar, aura lieu à Al Bayt Stadium d'Al Khor City, a annoncé la Fifa mercredi dans un communiqué présentant le calendrier.

Ce stade de 60.000 places accueillera le lundi 21 novembre à 13h00 (heure locale) le premier des 64 matches de la première Coupe du monde de l'histoire à se disputer en novembre/décembre.

La Fifa a dévoilé le programme officiel de la compétition,

avec notamment quatre matches de poule par jour, composant un calendrier plus resserré jusqu'à la finale programmée le 18 décembre à 18h00, jour de fête nationale au Qatar, devant 80.000 personnes au Lusail Stadium.

Les matches de la phase de groupe auront lieu à 13h00, 16h00, 19h00 et 22h00 (heure locale) tandis que les rencontres à élimination directe se tiendront à 18h00 et 22h00.

Le tableau final devrait être connu en mars 2022, une fois les phases de qualification terminées.

Bundesliga : Eventuel retour des supporters

La Ligue allemande de football (DFL) a ouvert la porte mercredi à un retour des supporters dans les stades à l'automne, réclamé par certains clubs.

La DFL a adressé aux clubs de première et deuxième divisions de Bundesliga un mémorandum pour les aider à présenter des projets de réouverture sous conditions des stades aux spectateurs, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Ce mémorandum, qui a été soumis d'abord au ministère de la Santé, contient notamment des informations sur les critères que les clubs devront prendre en compte pour garantir l'accueil du public en ces temps de pandémie.

L'admission de supporters dans les enceintes des clubs dépendra toujours du nombre de nouveaux cas de coronavirus dans la région concernée.

"Ce qui est important, c'est notamment la diminution du nombre de spectateurs afin de garantir le maintien d'une distance de 1,50 m. Il faut renoncer aux places debout, présenter des plans

pour une entrée et une sortie du stade sûres et (garantir) l'interdiction de l'alcool dans les stades", a prévenu le ministère de la Santé.

Le club berlinois du FC Union a déjà annoncé vouloir entamer la nouvelle saison avec un stade plein de supporters. Pour cela, tous les spectateurs devront subir un test dans les 24 heures précédant le match.

Mais un virologue allemand, Ulf Dittmer, a jugé impossible de pouvoir accueillir des milliers de spectateurs et a qualifié le projet du FC Union d'"irresponsable".

"Il n'y aura pas de stade rempli tant que nous n'aurons pas trouvé de vaccin", a affirmé le directeur de l'Institut de virologie à l'hôpital universitaire d'Essen dans le journal régional WAZ.

Il a notamment fait valoir qu'une personne pouvait présenter un test au résultat négatif mais être déjà infectée par le virus.

La prochaine saison de Championnat doit débiter à la mi-septembre alors que la saison 2019-2020 s'est terminée dans des stades vides.